

**ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET
ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE**



RAPPORT ANNUEL 2019

www.agora-romandie.ch

**NOUS PROTÉGEONS
CE QUE NOUS AIMONS**



TABLE DES MATIERES

MESSAGE DE LAURENT TORNAY	4
--	----------

Activités de l'association

PA 2022+.....	5
----------------------	----------

INITIATIVES POPULAIRES.....	5
------------------------------------	----------

VAGUE VERTE.....	5
-------------------------	----------

1. ORGANES	6
-------------------------	----------

1.1 BUREAU.....	6
1.2 COMITE	6
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	7
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	7
1.5 SECRETARIAT	8

2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	9
--	----------

2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	9
2.1.1 Obligation d'annoncer les postes vacants	9
2.1.2 Droits de douane sur les produits industriels.....	9
2.1.3 Approbation des accords de libre-échange	10
2.1.4 Permis de traiter	10
2.2 POLITIQUE AGRICOLE GENERALE	10
2.2.1 Rapport agricole 2019.....	10
2.2.2 Rencontre avec Guy Parmelin, nouveau chef du DEFR	11
2.2.3 Deuxième étape de la révision de la LAT	11
2.2.4 Accords de libre-échange	12
2.2.5 Accord-cadre Suisse – Union européenne	12
2.2.6 Christian Hofer, nouveau directeur de l'OFAG	12
2.3 PA 2022+	12
2.4 INITIATIVES POPULAIRES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE	14
2.4.1 Stopper le mitage	15
2.4.2 Produits phytosanitaires.....	15
2.5 UNION SUISSE DES PAYSANS	17
2.6 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	17
2.7 ASSAF-SUISSE.....	17

3. COMMUNICATION ET PROMOTION.....	19
---	-----------

3.1 L'AGRICULTURE SUISSE DANS L'ŒIL DU CYCLONE MEDIATIQUE.....	19
3.2 « PAYSANS SUISSES – D'ICI, AVEC PASSION ».....	19
3.3 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOÛT 2019.....	19
3.4 PORTES OUVERTES A LA FERME	19
3.5 AGRI	19
3.6 AGIR	20
3.7 AGRIVIVA	20
3.8 AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	21
3.9 PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PRPG)	21

3.10	AMTRA.....	21
3.11	SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE.....	22
3.12	LES PARCS SUISSES : LABEL PRODUIT	22
3.13	AUTRES FOIRES	22
4.	PRODUCTIONS ET MARCHES.....	23
4.1	ANNEE AGRICOLE 2019.....	23
4.2	PRODUCTION ANIMALE	23
4.3	PRODUCTION VEGETALE.....	23
4.4	IP-SUISSE, LAUSANNE	24
4.5	FPVS.....	24
4.6	VITIPLANT	24
4.7	SWISS BEEF ROMANDIE	25
4.8	PIOCH.....	25
4.9	SUISSEPORCS SECTION ROMANDIE	25
5.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	26
5.1	AGRIALIFORM.....	26
5.2	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	27
5.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	29
5.3.1	Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne	30
5.3.2	Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture	35
5.3.3	Direction romande des examens de paysanne	39
5.4	AMASR	41
5.5	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ...	41
5.6	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	42
5.7	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	42
5.8	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	43
5.9	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	44
6.	AUTRES THEMATIQUES	45
6.1	RENCONTRE DES CLUBS AGRICOLES DES GRANDS CONSEILS ROMANDS.....	45
6.2	AGRIDEA.....	45
6.3	AGRI TOP	45
6.4	FONDSSUISSE	46
6.5	ALPINFRA	47
6.6	AIASR	47
6.7	MAISON DU PAYSAN	48
6.8	PROJET CEPAR.....	48
7.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2020	49
	AGORA	50
	ACTIVITES.....	50
	ORGANISATIONS MEMBRES	51
	ORGANES : COMITE ET COMMISSIONS	53
	SECRETARIAT D'AGORA	57
	PROCES-VERBAL DE L'AG 2019.....	58

Message du Président

Suite entre autre à une importante pression dans les médias, et ce quel que soit le support, l'année 2019 s'est avérée très pénible pour le secteur agricole qui a dû faire face à de nombreuses critiques. Le calendrier politique laisse malheureusement craindre que ceci ne soit pas terminé.

En effet, le nombre important d'initiatives en rapport avec l'agriculture préoccupe de plus en plus les milieux de la défense professionnelle. Si elles devaient être acceptées, elles modifieraient la production indigène de manière déterminante mais, même sans aller jusque-là, il faut reconnaître qu'aujourd'hui déjà, elles influencent fortement la politique agricole.

Les 2 initiatives contre les produits phytosanitaires ont beaucoup impacté le travail des organisations agricoles. Il faut notamment citer le lancement de la pré-campagne « Nous protégeons ce que nous aimons ». La collaboration étroite avec le responsable de la communication de Prométerre s'est intensifiée et met en évidence l'importance de communiquer de manière plus proactive. Il s'agit ainsi de sensibiliser le consommateur afin qu'il reconnaisse la nécessité des produits locaux de qualité et authentiques. Et, s'il n'en avait pas encore pris conscience, il ne fait pas de doute que la pandémie mondiale liée au coronavirus le lui a rappelé.

L'agriculture durable sera mieux perçue. La mise en marché de produit avec une meilleure répartition de la valeur ajoutée apparaît timidement, pour exemple le « lait équitable », mais bénéficie d'une tendance positive. Nous ne pouvons que saluer ce type d'initiative. Par ailleurs, il nous faut déplorer que certains marchés, comme le sucre ou le vin subissent actuellement une trop forte pression et que des instruments permettant une meilleure protection des producteurs doivent être renforcés.

Suite au changement intervenu au département de l'économie, avec dorénavant à sa tête le Conseiller fédéral Guy Parmelin, lui-même issu du sérail agricole, une rencontre a eu lieu avec lui en mai. Celle-ci, qui a regroupé les responsables agricoles romands, a été de bon augure et laisse ainsi présager davantage de compréhension et de dialogue avec la Berne fédérale.

Avec ces propos, je souhaite davantage de solidarité pour que notre taux d'approvisionnement reste le plus haut possible et soit ainsi en adéquation avec l'attente des citoyens ayant plébiscité le vote du 24 septembre 2017 sur le renforcement de la sécurité alimentaire.

Unissons nos forces pour le bien de tous.

Laurent Tornay
Président d'AGORA

Points forts 2019

PA 2022+

Mise en consultation en novembre 2018, la PA 2022+ a représenté un des dossiers majeurs de l'année 2019. Tout d'abord, AGORA a rendu sa prise de position début mars. Le détail de celle-ci est présenté au point 2.3 du rapport. Le 20 août, le Conseil fédéral a ensuite adopté le rapport de consultation et a d'ores et déjà annoncé quelques évolutions par rapport au projet initial. Ainsi, il a renoncé aux modifications proposées des suppléments pour le lait de non-ensilage et pour la transformation en fromage. Il est également revenu en arrière en ce qui concerne les exigences de formations puisque les nouveaux exploitants ne seraient plus soumis à l'obligation du brevet. Toutefois, il a continué à ne pas considérer le CFC comme suffisant. Il a aussi décidé de ne pas proposer de modifications dans les instruments de soutien au marché et de protection à la frontière tout comme il n'y aura pas de modification du droit du bail à ferme agricole. Enfin, des objectifs contraignants en matière de réduction des excédents d'azote et de phosphore, qui ne faisaient pas partie du projet mis en consultation, ont été introduits. Le message au Parlement sur cette nouvelle PA 2022+ a été communiqué le 13 février 2020 et sera donc traité dans le rapport annuel 2020.

Initiatives populaires

Après une année 2018 chargée en matière de scrutins populaires en lien avec l'agriculture, la situation s'est avérée plus calme en 2019. En effet, le seul sujet sur lequel s'est engagée AGORA a été la votation du 10 février sur l'initiative des Jeunes Verts « contre le mitage du territoire ». AGORA s'est officiellement prononcée contre ce texte, notamment à cause des risques qu'il aurait représenté lors de la construction de porcheries ou de poulaillers. Si les votations proprement dites n'ont pas beaucoup concerné l'agriculture en 2019, les initiatives en suspens, notamment celles contre les produits phytosanitaires, ont à nouveau fortement occupé AGORA durant l'année. Et ceci tant en ce qui concerne le traitement parlementaire des deux textes que la mise en œuvre de la stratégie de lutte, notamment la campagne de sensibilisation « nous protégeons ce que nous aimons ». Nous reviendrons plus en détails sur les différentes initiatives en lien avec l'agriculture au point 2.4.

Vague verte

Le 18 janvier 2019 ont eu lieu les premières manifestations nationales décentralisées de la Grève du climat. Elles ont réuni au total quelques 22'000 personnes dans de nombreuses villes à travers le pays. Depuis lors et durant toute l'année, la question de la protection du climat n'a quasiment pas quitté la une des médias. Ceci s'est notamment matérialisé lors des élections fédérales du 20 octobre durant lesquelles les partis gouvernementaux ont tous perdu des plumes alors que les Verts obtenaient 33 sièges dont plusieurs au Conseil des Etats et les Vert'libéraux 16. Ceci aura certainement une influence sur le traitement des objets agricoles au Parlement durant la législature 2019 – 2023.

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises sur l'année 2019 afin notamment de faire le point sur le personnel d'AGORA, sur les évolutions à attendre pour 2020 en matière de temps de travail et de salaires et de discuter du calendrier 2020. L'année 2020 étant une année électorale pour AGORA, le bureau s'est également penché sur les renouvellements nécessaires au sein du comité à l'occasion de l'assemblée 2020.

1.2 Comité

A l'occasion de l'assemblée générale du 12 avril 2019, la composition du comité d'AGORA a été légèrement modifiée. En effet, suite au départ à la retraite de la secrétaire de la Chambre d'agriculture du Jura bernois Annemarie Hämmerli, celle-ci a également remis son mandat au sein du comité d'AGORA. Sur proposition de la CAJB, Emilie Boillat, entretemps devenue Emilie Beuret, lui a succédé. Elle a été élue à l'unanimité.

Lors de 6 séances ordinaires tenues en 2019, le comité a traité les points suivants :

- En février, il a notamment
 - reçu les membres romands du comité de l'USP et a pu discuter avec eux de la meilleure manière d'assurer le transfert des informations entre les deux organes
 - pris position sur la future PA 2022+
 - fait le point sur les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- En mars, il a notamment
 - accepté les comptes 2018, le budget 2019, le programme d'activités et préparé l'assemblée des délégués
 - reçu Basile Cornamusaz, responsable romand du Centre betteravier suisse, afin de faire le point de la production de betterave sucrière dans notre région
 - fait le point sur les nombreuses initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - pris position sur le nouveau plan sectoriel des surfaces d'assolement
 - pris position sur la loi fédérale sur l'approbation des traités de libre-échange
 - discuté du projet d'accord institutionnel avec l'Union européenne
- En mai, il a notamment
 - discuté des élections fédérales et du meilleur moyen d'assurer une bonne représentation agricole parmi les futurs élus
 - fait le point sur les nombreuses initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - pris position sur la modification de l'ordonnance sur la protection de l'air
 - pris position sur l'ordonnance sur la santé des végétaux
 - décidé d'adhérer à l'association « Avenir Pays des Trois Lacs »
- En août, il a notamment
 - reçu Etienne Junod, responsable romand du SPAA, pour discuter du développement futur d'agriTOP
 - fait le point sur les nombreuses initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - débattu des nouvelles exigences en matière d'engins de manutention
 - pris position sur la Conception « Paysage Suisse »
 - pris position sur la révision de diverses ordonnances du droit alimentaire

- pris position sur la modification de la loi sur la protection de l'environnement
- En octobre, à l'occasion d'une séance extra-muros sur le site de l'ASS à Moudon, il a notamment
 - accepté la modification des statuts de l'Agri
 - reçu Alicia Moulin, collaboratrice chez AgroCleanTech, pour discuter du projet CEPAR (voir point 6.8)
 - discuté de la nouvelle commission permanente « recherche et vulgarisation » de l'USP et de ses futurs membres romands
 - fait le point sur les nombreuses initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - fait le point concernant l'évolution du permis de traiter et des nouvelles exigences en matière d'engins de manutention ainsi que leur intégration au sein de la formation professionnelle
 - analysé la liste des indications géographiques des pays du Mercosur
- En décembre, il a notamment
 - effectué une première lecture des comptes 2019 et du budget 2020
 - défini son mot d'ordre en vue de la probable votation sur la révision de la loi sur la chasse contre laquelle un référendum a été lancé
 - fait le point sur les nombreuses initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - répondu à l'enquête de l'USP concernant les sanctions en matière de paiements directs
 - débattu de la trajectoire de réduction des émissions de phosphore et d'azote que le Conseil fédéral souhaite intégrer à la future PA 2022+
 - fait une première discussion dans le cadre de l'enquête organisée par AgriAliForm auprès de ses membres concernant le futur de la formation professionnelle
 - validé les conventions de collaboration modifiées avec AGIR et l'AMTRA.

1.3 Assemblée des délégués

Comme d'habitude, les 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le même jour, soit le 12 avril 2019 à Pomy. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever, outre la présence du syndic de Pomy et de l'ancien président de l'AGRI Yves Pellaux, un changement au sein du comité. Ainsi, comme mentionné au point 1.2, Annemarie Hämmerli, représentante de la Chambre d'agriculture du Jura bernois, a été remplacée par Emilie Boillat. Un grand merci à Annemarie pour son très long engagement en faveur de l'agriculture du Jura bernois et de l'ensemble de la Suisse romande. Cette assemblée a également été l'occasion de faire le bilan des différentes votations populaires en lien avec l'agriculture durant l'année 2018 et des enseignements à en tirer en vue de la future campagne contre les deux initiatives contre les produits phytosanitaires.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 6 reprises en 2019, dont une séance externe de 2 jours dans le Jura bernois. Parmi les thèmes traités dans plusieurs séances, il faut mentionner

- les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
- la révision de la nomenclature des professions
- la future PA 2022+
- les relations avec Uniterre
- la communication agricole
- les cours agriTOP et la collaboration avec le SPAA
- les relations avec Bio Suisse

- la situation de la vulgarisation et de la recherche agronomique suisse
- les développements de la formation professionnelle agricole
- la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants
- l'actualité agricole dans les cantons
- certains marchés agricoles problématiques
- les consultations en cours

Par ailleurs, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Vanessa Renfer, secrétaire d'Uniterre
- Ruedi Berli, vice-président d'Uniterre
- Jacques Demierre, responsable romand d'IP-Suisse
- Ivo Schwizer, responsable du stand de foire de l'USP
- Ramon Lienhard, collaborateur à la division communication de l'USP
- Noé Graff, président de la Plateforme pour une agriculture socialement durable
- Philippe Sauvin, secrétaire de la Plateforme pour une agriculture socialement durable
- Thomas Frey, directeur du SPAA
- Pascal Olivier, responsable de l'antenne romande de Bio Suisse
- Martin Bossard, responsable de la politique agricole à Bio Suisse
- Grégoire Nappey, responsable de la communication sur les initiatives contre les produits phytosanitaires chez Prométerre
- Jimmy Mariéthoz, directeur de la FUS
- René Eicher, président de Suisseporcs Romandie
- Philippe Michiels, vice-directeur d'Agridea

1.5 Secrétariat

Depuis quelque temps, au moins une personne au sein du personnel d'AGORA connaît un heureux événement durant l'année. En 2019, il s'est agi de :

- Oksana Z'Rotz, maman de Luca (25 septembre)

Par ailleurs, suite au départ de Joëlle Fuchs ainsi qu'à la modification de la convention avec l'AMTRA, le secrétariat d'AGORA a connu plusieurs changements au niveau du personnel en 2019 :

- Line Chevalley a été engagée comme secrétaire-comptable à 80 %
- Edmée Rembault a été engagée comme responsable de l'AMTRA à 60 %

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et audits

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- Révision de la nomenclature suisse des professions (voir 2.1.1)
- Politique agricole à partir de 2022 (PA 2022+) (voir 2.3)
- Suppression des droits de douane sur les produits industriels (voir 2.1.2)
- Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange (voir 2.1.3)
- Plan sectoriel des surfaces d'assolement
- Ordonnance du DEFR et du DETEC sur la santé des végétaux
- Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air
- Modification de l'ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux
- Révision de la liste des professions PLASTA (voir 2.1.1)
- Actualisation de la Conception « Paysage suisse »
- Révision de la loi sur la protection de l'environnement en lien avec la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Révision de différentes ordonnances du droit alimentaire
- 2^{ème} récolte d'avis sur les futures modifications de l'ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture (voir 2.1.4)
- Modifications de la loi sur l'agriculture en lien avec la déclaration de la viande kasher et halal
- Indications géographiques du Mercosur

2.1.1 Obligation d'annoncer les postes vacants

Suite à l'acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative populaire contre l'immigration de masse, le Parlement avait adopté en décembre 2016 une loi d'application prévoyant l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les secteurs connaissant un taux de chômage important. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 pour tous les genres de professions connaissant des taux de chômage égaux ou supérieurs à 8% en moyenne nationale. Par ailleurs, il était déjà annoncé que ce taux baisserait à 5% dès le 1^{er} janvier 2020. En parallèle, une révision de la nomenclature des professions, dépendant de l'OFS, et de la liste des professions PLASTA, dépendant du SECO, a été lancée. Les 18 mois, entre juillet 2018 et décembre 2019, ont été particulièrement intenses pour la défense professionnelle agricole puisqu'à la grande surprise de tous, plusieurs catégories de la main-d'œuvre agricole se sont retrouvées soumises à l'obligation d'annonce. Si les nombreux échanges ont permis de supprimer certains noms de professions tombées en désuétude, comme les valets de ferme, ainsi que certaines incohérences statistiques, il n'a malheureusement pas été possible d'aller jusqu'au bout et les aides agricoles resteront soumises à l'obligation d'annonce après le 1^{er} janvier 2020.

2.1.2 Droits de douane sur les produits industriels

Juste avant son départ du Conseil fédéral, Johann Schneider-Ammann a mis en consultation un projet de suppression unilatérale des tous les droits de douane encore existants sur les produits industriels. Bien que ceci ne concerne pas les produits agricoles, AGORA s'y est opposée pour différentes raisons dont les principales sont le refus de caractère unilatéral de la mesure, la perte

financière nette pour la Confédération, la faiblesse de gain pour les consommateurs mais surtout la crainte que l'agriculture se retrouve à l'avenir encore plus sous pression dans le cadre des négociations économiques. En effet, elle deviendrait de facto la dernière monnaie d'échange possible. Suite à la consultation officielle, le Conseil fédéral a décidé de maintenir son projet et cette question sera traitée par le Parlement durant l'année 2020.

2.1.3 Approbation des accords de libre-échange

Suite à un rapport de l'Office fédéral de la justice, le Conseil fédéral s'est vu contraint de modifier sa pratique en matière d'adoption de traités internationaux. Ainsi, depuis 2016, il ne peut plus considérer qu'un accord, dont les dispositions sont comparables à d'autres accords déjà conclus, n'est pas soumis au référendum facultatif. Souhaitant revenir à l'ancienne pratique et à la souplesse qu'elle offrait, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi relatif à l'approbation des accords de libre-échange et l'a mis en consultation à la fin de l'année 2018. Considérant que les trois mois de délai référendaire ne signifiaient pas un risque mortel pour les négociations internationales à venir et surtout que le peuple devait garder un droit de regard sur les futurs accords de libre-échange, AGORA s'est opposée à cette proposition de nouvelle loi.

2.1.4 Permis de traiter

Dans le cadre du Plan d'action national Produits phytosanitaires adopté le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral prévoit de durcir les règles d'obtention du permis de traiter. Ainsi, contrairement à la situation actuelle où le permis de traiter est automatiquement compris dans le CFC, un examen supplémentaire serait prévu afin d'obtenir les nouveaux permis de traiter. Par ailleurs, un système de cours de répétition obligatoires serait également introduit. Le projet n'est pas encore abouti mais l'OFEV a procédé, durant l'été 2019, à une deuxième récolte d'avis sur d'autres éléments que ceux évalués lors de l'été 2018. Il s'agissait cette fois de définir dans les grandes lignes l'organisation des examens ainsi que les objectifs de formation. En parallèle, l'OrTra AgriAliForm, en collaboration avec l'OFEV et le SEFRI, travaille à l'intégration du futur permis de traiter dans la formation professionnelle initiale, donc le CFC.

2.2 Politique agricole générale

2.2.1 Rapport agricole 2019

Publié en novembre, le rapport agricole 2019 est disponible uniquement sur Internet (www.rapportagricole.ch). En voici quelques chiffres-clés

- fin 2018, on recense 36'335 exploitations à plein temps et 14'517 exploitations à temps partiel, soit un total de 50'852. La diminution annuelle atteint 768 unités ou 1,5%
- le nombre de personnes actives reste un peu plus stable avec 152'442 unités, soit 0,9 % de moins qu'en 2017.
- suite à de très gros rendements pour les cultures spéciales ainsi que dans plusieurs secteurs de productions animales, l'année 2018 a connu une augmentation du revenu agricole par rapport à 2017. Ainsi, le revenu agricole moyen par exploitation s'est monté à CHF 70'645 pour une moyenne de 1,36 unités de travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a continué à progresser, mais de manière très légère, et représentait CHF 31'790 par exploitation.
- comme toujours, le revenu moyen du travail par UTAF a connu de gros écarts selon les régions, allant de CHF 57'343 en plaine à CHF 34'321 en montagne en passant par CHF 40'580 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 74'664 en plaine, de CHF 69'773 en zone de collines et de CHF 66'599 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint et l'écart s'est même élargi par rapport à l'année précédente.
- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2017, une augmentation par rapport à 2016. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 59 % et 52 % pour le total net. Il s'agit en fait d'un retour à la situation de 2015, l'année 2016

étant la plus faible depuis le début des calculs en 2007. Ceci fait que la tendance à long terme du taux d'auto-provisionnement reste malheureusement à la baisse. Ainsi, le taux net a diminué de 3 à 4 % par rapport au début des années 2000.

- en 2018, les importations de fromages se sont montées à 62'366 tonnes contre 72'595 tonnes pour les exportations. A noter que, par rapport au début des années 2000, les exportations de fromages ont progressé de 26 % alors que les importations ont, de leur côté, explosé (+ 94 %).
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'640 millions de francs en 2018, soit 12 millions de moins qu'en 2017.

2.2.2 Rencontre avec Guy Parmelin, nouveau chef du DEFR

Afin de pouvoir dialoguer avec le nouveau chef du DEFR, Guy Parmelin, et d'essayer de connaître ses grandes options pour le futur de la politique agricole, une rencontre a été organisée le 27 mai à Grange-Verney. Plusieurs membres de son équipe dirigeante étaient également présents dont Bernard Lehmann alors encore directeur de l'OFAG. Une cinquantaine de représentants de l'agriculture romande ont ainsi eu l'occasion d'aborder différentes questions réparties en thématiques principales : la PA 2022+, les accords de libre-échange, les initiatives populaires et la réorganisation d'Agroscope. La discussion s'est bien déroulée et le Conseiller fédéral s'est montré très ouvert à la discussion même si il faut reconnaître que le format de la rencontre, avec autant de personnes présentes, n'est pas le plus propice pour obtenir de grandes révélations.



Le Conseiller fédéral Guy Parmelin entouré de Loïc Bardet et de Laurent Tornay

2.2.3 Deuxième étape de la révision de la LAT

Après un premier projet accueilli froidement en 2015, le Conseil fédéral avait mis en consultation durant l'été 2017 une nouvelle mouture de la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire – celle concernant tout ce qui ne se trouve pas en zone à bâtir.

Si, en 2015, AGORA avait refusé d'entrer en matière sur le sujet car le projet ne répondait pas aux besoins agricoles mais représentait au contraire des complications supplémentaires, force a été de constater que le projet mis en consultation en 2017 n'améliorait pas les choses. Ainsi, AGORA avait, à nouveau, refusé d'entrer en matière sur le projet. De plus, nous avons spécifiquement critiqué certains points, notamment la création de zones agricoles spéciales pour les porcheries, poulaillers et autres serres maraîchères ainsi que l'introduction d'une obligation de démolition à la fin d'une période donnée.

Malgré différentes critiques issues de plusieurs milieux concernant sa seconde mouture, le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement le 31 octobre 2018. Si les points problématiques pour l'agriculture sont toujours dans le projet, une ouverture a par contre été faite vis-à-vis des cantons qui peuvent espérer une plus grande marge de manœuvre en matière de construction hors de la zone à bâtir. Dès lors, l'objectif de l'Union suisse des paysans est que le Parlement n'entre pas en matière et que le projet soit donc renvoyé au Conseil fédéral. Ceci a été partiellement obtenu puisque le Conseil national a refusé l'entrée en matière le 3 décembre par 108 voix contre 83. L'objet a dorénavant été transmis au Conseil des Etats.

2.2.4 Accords de libre-échange

Sur le front des accords de libre-échange, il n'y a aucune signature formelle à relever durant l'année 2019. En revanche, deux événements importants sont à noter. Pour commencer, l'accord avec l'Indonésie, signé en décembre 2018, a été ratifié par les chambres fédérales, le 26 septembre par le Conseil national et le 19 décembre par le Conseil des Etats. Par ailleurs, les négociations entre l'AELE et le Mercosur ont formellement abouti le 23 août. Le détail de l'accord n'est pas encore connu et AGORA ne s'est donc pas positionnée par rapport à ce texte pour le moment.

2.2.5 Accord-cadre Suisse – Union européenne

Suite à la volonté de la Commission européenne de mieux encadrer les différents accords bilatéraux, la Suisse et l'Union européenne négocient un accord institutionnel depuis 2014. Les négociations se sont terminées à la fin de l'année 2018 et, sur la base du résultat de celles-ci, le Conseil fédéral a lancé une consultation publique du 1^{er} février au 16 avril. Considérant que les différentes questions soulevées par ce projet d'accord étaient d'ordre politique et/ou juridique et non agricole, le comité d'AGORA a décidé de ne pas prendre position durant cette consultation. En revanche, il faut noter que l'USP s'est montrée défavorable au texte proposé à l'inverse de Prométerre qui s'est prononcé en sa faveur. Suite à cette consultation publique, le Conseil fédéral a transmis trois points à éclaircir à la Commission européenne. Depuis lors, le dossier n'a pas évolué.

2.2.6 Christian Hofer, nouveau directeur de l'OFAG

Suite au départ à la retraite de Bernard Lehmann, le Conseil fédéral a nommé Christian Hofer comme directeur de l'OFAG. Après avoir déjà été vice-directeur de l'Office, celui-ci était depuis quelques années chef de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne. A noter qu'avant sa prise de fonction au 1^{er} décembre, Christian Hofer a effectué un séjour d'une semaine à Lausanne durant le mois de novembre. A cette occasion, en plus des cours de français, il a eu l'occasion de découvrir plusieurs facettes de l'agriculture romande et de ses organisations professionnelles grâce au programme annexe organisé par la DGAV. Une visite chez AGORA faisait notamment partie de ce programme.

2.3 PA 2022+

Suite au renvoi au Conseil fédéral de la Vue d'ensemble par le Conseil national en juin 2018, le Gouvernement a décidé de séparer l'évolution de la politique agricole de la question de la protection à la frontière. Ainsi, un projet de PA 2022+ a été mis en consultation le 14 novembre et se concentrait sur l'évolution des mesures de soutien interne en n'abordant que de manière marginale les points liés à la protection à la frontière. Ceci ne veut en revanche pas dire que l'idée

de signer de nouveaux accords de libre-échange pouvant comprendre l'agriculture est abandonnée mais le rôle de la politique agricole n'est plus d'anticiper d'éventuels futurs accords.

La position d'AGORA (en italique) a été adoptée lors du comité du 8 février et portait notamment sur les points suivants :

- Marchés agricoles :
 - Transfert d'une partie de la prime de transformation en fromage (- 2 cts/kg) à la prime de non-ensilage (+ 3 cts/kg)
Soutien sauf que la prime ne doit pas concerner l'ensemble du lait de foin et que les alpages doivent pouvoir en bénéficier
 - Passage des AOC viticoles à un système AOP-IGP
Refus à court terme car il reste trop d'inconnues
 - Attribution des contingents d'importation par mise aux enchères
Refus de modifier un système qui a fait ses preuves
 - Suppression de plusieurs mesures d'allègement du marché
Refus de modifier un système qui a fait ses preuves
 - Assurance-récolte mentionnée dans le rapport mais sans proposition concrète
Introduction d'une base légale permettant la mise en place d'un tel système
 - Certains problèmes structurels des marchés agricoles sont mentionnés dans le rapport mais sans proposition concrète
Renforcement de l'octroi de la force obligatoire aux organisations de branche et de producteurs (conditions moins restrictives, possibilité de définir des prix minimaux, possibilité de définir la qualité requise, etc.)
- Paiements directs :
 - Conditions d'octroi :
 - Brevet comme formation minimale
CFC ou brevet de paysanne comme base avec maintien de certaines exceptions à disposition des cantons
 - Couverture sociale pour le conjoint
Refus car ceci est une affaire privée
 - Renforcement des PER
Refus d'y intégrer la loi sur la protection des eaux afin d'éviter les doubles peines et maintien du Suisse-Bilan actuel
 - Type de contribution :
 - Agriculture géospécifiée (fusion de la qualité paysagère et des réseaux, cofinancement cantonal de 30 %)
Refus car ceci n'est pas une simplification administrative et maintien du cofinancement cantonal à 10 %
 - Nouvelle contribution à l'exploitation
Refus car ceci n'est pas lié à une prestation
 - Deux systèmes possibles pour les contributions à la biodiversité
Maintien d'un seul système
 - Développement de nouvelles contributions au système de production
Acceptation du principe mais attente des éléments concrets
 - Suppression des limites actuelles et introduction d'un plafond de CHF 250'000.- par exploitation
Maintien de la limite par UMOS, de la dégressivité des paiements directs et d'un maximum de surfaces de promotion de la biodiversité
- Améliorations structurelles :
 - Clarification de plusieurs points

Soutien au principe

- Suppression des soutiens pour le logement

Refus

- Stratégies agricoles régionales : participation financière de la Confédération

Refus du principe des stratégies agricoles régionales

- Droit foncier rural :

- Modification des règles en matière d’emtion et de préemption
- Elargissement des possibilités de financements externes
- Assouplissement de la charge maximale

Refus d’ouvrir la LDFR

- Bail à ferme agricole :

- Logement du fermier au loyer usuel
- Assouplissement des garde-fous contre les fermages surfaits

Refus d’ouvrir la LBFA

Si, dans une large mesure, les positions d’AGORA et de l’USP se sont rejointes, il faut noter principalement deux divergences. Il s’agit notamment de la question du transfert d’une partie du soutien à la transformation fromagère en faveur de la prime de non-ensilage. Ceci est, en fait, une vieille demande d’AGORA qui estime que la pérennité et la transparence de la prime de non-ensilage est meilleure. Au final, lors des débats à la Chambre suisse d’agriculture, AGORA s’est retrouvée isolée sur cette question. Par ailleurs, sous l’impulsion de la Chambre valaisanne d’agriculture, AGORA a également profité de cette révision de la politique agricole pour exiger un renforcement du pouvoir des interprofessions et des organisations de producteurs ainsi qu’une simplification des règles d’octroi de la force obligatoire. La demande n’a pas été soutenue par la Chambre suisse d’agriculture et n’a donc pas été reprise par l’USP.

2.4 Initiatives populaires en lien avec l’agriculture

Signe que l’agriculture suisse ne laisse personne indifférent, de nombreuses initiatives populaires la concernent de manière directe ou indirecte. Voici un aperçu de celles-ci ainsi que la position provisoire d’AGORA :

Titre de l’initiative	Liens avec l’agriculture	Position d’AGORA (2019)
Récolte de signatures		
Contre le bétonnage de notre paysage	<i>Indirect</i> : durcissement des règles dans la zone agricole	Refus
Pour l’avenir de notre nature et de notre paysage	<i>Indirect</i> : renforcement des soutiens à la biodiversité et aux sites protégés	Refus
Initiatives déposées et en cours de traitement au Parlement		
Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l’utilisation de pesticides et l’utilisation d’antibiotiques à titre prophylactique	<i>Direct</i> : versement des paiements directs uniquement aux exploitations n’utilisant aucun pesticide, limitant fortement l’utilisation des antibiotiques et n’utilisant que leur propre fourrage.	Refus
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	<i>Direct</i> : interdiction de l’utilisation des pesticides de synthèse ainsi que d’importer, pour un usage commercial, des aliments ayant nécessité l’utilisation de pesticides de synthèse.	Refus
Non à l’élevage intensif en Suisse	<i>Direct</i> : application du cahier des charges 2018 de Bio Suisse à toutes les exploitations en matière de production animale	Refus

Pour une immigration modérée	<i>Direct</i> : limitation des possibilités d'employer des travailleurs étrangers (fin de la libre-circulation) <i>Indirect</i> : remise en cause des bilatérales I	Refus
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables	<i>Peu clair</i> : les initiants prétendent que l'agriculture n'est pas concernée mais rien dans le texte n'exclut l'agriculture	Pas de position pour le moment: Attente du résultat des débats parlementaires
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)	<i>Direct</i> : neutralité climatique et interdiction des énergies fossiles d'ici 2050	Pas de position pour le moment: Attente du rapport du Conseil fédéral et des débats parlementaires
Initiatives soumises au peuple en 2019		
Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti	<i>Direct</i> : seules les constructions agricoles liées au sol et les constructions d'intérêt public seraient encore autorisées hors de la zone à bâtir <i>Indirect</i> : risque de renforcer les tensions entre l'agriculture et le reste de la société en matière d'utilisation du sol.	Refus

2.4.1 Stopper le mitage

Déposée le 21 octobre 2016 par les Jeunes Verts, l'initiative « contre le mitage du territoire » demandait principalement que « *la création de nouvelles zones à bâtir [ne soit] admise que si une autre surface non imperméabilisée d'une taille au moins équivalente et d'une valeur de rendement agricole potentielle comparable a été déclassée de la zone à bâtir.* » Cet objectif correspond à la volonté des milieux agricoles de préserver les terres cultivables. Cependant, AGORA a craint les conséquences de l'alinéa stipulant qu'« *en dehors de la zone à bâtir, seules les constructions et les installations qui sont destinées à l'agriculture dépendante du sol et dont l'emplacement est imposé par leur destination, ainsi que les constructions d'intérêt public dont l'emplacement est imposé par leur destination, peuvent être autorisées.* »

Pour cette raison, lors de sa séance du 14 décembre 2018, le comité d'AGORA avait décidé de s'opposer à cette initiative. Par ailleurs, il a notamment estimé que l'article 104a pour la sécurité alimentaire couvrait déjà l'objectif principal du texte puisqu'il cite explicitement « *la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles* » à sa lettre a. Le 10 février, l'initiative a été refusée par deux tiers des votants et l'ensemble des cantons.

2.4.2 Produits phytosanitaires

Déposées toutes les deux durant le début de l'année 2018, les initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » représentent une remise en cause totale des modes de production actuels :

- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscrie l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des

importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

- Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation.

Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

Le traitement de ces deux textes au niveau du Parlement a commencé par le Conseil national. Celui-ci a suivi les recommandations du Conseil fédéral et a rejeté les deux initiatives sans leurs opposer de contre-projet le 20 juin. La machine s'est cependant grippée lors du passage au Conseil des Etats, notamment suite à un été médiatique particulièrement compliqué pour l'agriculture suisse (voir point 3.1). En effet, le 30 août, la commission de l'économie et des redevances des Etats a adopté une initiative parlementaire dénommée « réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Elle a en même temps décidé de suspendre ses travaux liés aux deux initiatives contre les produits phytosanitaires jusqu'à ce qu'elle connaisse le sort lié à son initiative parlementaire. Celle-ci vise en gros à rendre contraignants les objectifs du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et a été acceptée par la commission du National le 7 octobre. A noter que les milieux agricoles ont également soutenu le texte. Une consultation officielle sur le projet de concrétisation dans la législation de cette initiative parlementaire a lieu durant le début de l'année 2020. Ceci fait que la votation sur les initiatives populaires n'aura comme que comme pas lieu le 17 mai 2020 comme imaginé initialement mais très probablement le 7 mars 2021, voire plus tard.

Parallèlement au traitement politique des textes, il s'agit de préparer suffisamment tôt la future votation. Pour ce faire, l'USP a mis en place durant la fin de l'année 2018 une alliance plus large que l'agriculture et défini une campagne en deux phases. La première, lancée en 2019, est une précampagne visant à informer la population de la nécessité d'assurer une bonne protection des végétaux ainsi que des efforts déjà réalisés par l'agriculture (diminution drastique de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, etc.). Sous le slogan « Nous protégeons ce que nous aimons », différentes mesures comme la réalisation d'un stand de foire, de panneaux informatifs à mettre devant les fermes et au bord des champs, la réalisation de vidéos et d'un site internet spécifique www.agriculture-durable.ch ont été réalisées durant toute l'année.

Pour ces différentes phases de la campagne, il faut noter une déclinaison romande plus marquée qu'à d'autres occasions. Ceci est notamment possible grâce à l'engagement par Prométerre d'un responsable spécifique pour cette campagne en la personne de Grégoire Nappey. Une conférence de presse sur le lancement romand de cette campagne de sensibilisation et d'information a d'ailleurs été organisée le 30 avril entre AGORA et Prométerre. Une dizaine de médias étaient présents et l'écho et le compte-rendu ont été globalement positifs.

Les réflexions concernant la seconde phase de la campagne, soit la campagne de votation proprement dite, ont par ailleurs commencé en fin d'année 2019. Enfin, afin de bénéficier d'arguments scientifiques solides lors des débats sur les deux textes, des mandats d'études ont été confiés à la HAFL en ce qui concerne les conséquences de l'initiative « eau potable propre » et à l'Université de St-Gall pour l'initiative « pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». L'étude de la HAFL a été présentée le 7 mai alors que celle de l'Université de St-Gall devrait être rendue début 2020. Les résultats confirment les dangers que représentent ces deux initiatives.

2.5 Union Suisse des Paysans

Outre les activités classiques (traduction des bulletins hebdomadaires « En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au comité de l'USP
- au groupe de travail international qui suit notamment les dossiers tels que l'OMC, le TTIP ou d'autres accords de libre-échange
- à la Commission « Social et main-d'œuvre »
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.2)
- à la Commission « Production végétale » (voir pt. 4.3)
- à la Commission « Communication de base » (voir pt. 3.1)
- au groupe de travail « Politique agricole 2022+ » qui a rédigé un rapport sur les demandes de l'agriculture en ce qui concerne l'évolution future de la politique agricole
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos

A noter que l'assemblée des délégués du l'USP du 21 novembre a été marquée par l'annonce du départ de Jacques Bourgeois de la direction de la faîtière nationale au 31 mars 2020. Nous reviendrons plus en détails sur sa carrière à l'USP ainsi que sur sa succession dans le cadre du rapport annuel 2020.

2.6 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 2 séances en 2019, le 7 mai à Bernex (GE) et le 30 octobre à Bulle (FR). Les discussions ont notamment porté sur la numérisation dans l'agriculture, la réorganisation de la KOLAS, la politique agricole, différents marchés agricoles, les espaces réservés aux eaux, la formation professionnelle agricole ainsi que la peste porcine agricole.

2.7 ASSAF-Suisse

L'ASSAF a connu quelques changements au sein de ses organes durant l'année 2019. Le moulin de Sévery (VD) a rejoint les membres de l'ASSAF, ce qui nous réjouit. Au sein du comité, le Conseiller national Jacques Nicolet a été élu comme Vice-Président après le départ de Hans Frei, Vice-Président de l'ASSAF depuis la création de l'association en 2009.

L'ASSAF s'est opposée à la suppression unilatérale des droits de douane industriels dans le cadre d'une consultation menée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. L'ASSAF estime qu'il serait judicieux de garder une marge de négociation pour les prochains accords de libre-échange. Sinon une pression supplémentaire sera exercée sur les droits de douanes concernant les produits agricoles. Ce dossier sera traité par le Parlement durant l'année 2020.

Dans le cadre du projet PA22+, l'ASSAF a relevé la volonté persistante du Conseil fédéral à promouvoir une plus forte interconnexion des marchés agroalimentaires suisses et européens, ceci malgré une position différente du Parlement (voir notamment la motion Darbellay 10.3818). L'ASSAF s'est battu contre les modifications prévues par l'Office fédéral de l'agriculture dans le questionnaire complémentaire qui visait à modifier des dispositions de la protection à la frontière (critères d'attribution des contingents d'importation).

L'ASSAF a constaté avec satisfaction la décision du Conseil fédéral du 28 août 2019 d'abandonner le projet de loi relatif à l'approbation des accords de libre-échange. Ce projet de loi donnait des compétences quasi exclusives au Conseil fédéral et à l'administration en matière d'accord de libre-échange. L'ASSAF a estimé que cette loi sapait le processus démocratique. Selon l'ASSAF, il conviendrait plutôt d'améliorer la légitimité démocratique d'accords de libre-échange en intégrant mieux le Parlement et les milieux intéressés.

Dans la consultation relative à l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume Uni (dispositions post Brexit), l'ASSAF a relevé un mécanisme dangereux visant à concéder au Royaume Uni des

contingents tarifaires sur une base historique sans pour autant adapter les quantités concédées à l'Union européenne. Ce principe pourrait avoir un effet démultiplicateur en cas de sortie d'autres pays de l'Union européenne ou lors de démissions de pays d'autres unions (comme le Mercosur).

L'ASSAF a suivi les négociations de l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Sur des sujets sensibles comme les AOP/IGP très peu d'informations ont filtré et les négociations se poursuivent. De manière globale, l'ASSAF demeure sceptique face à cet accord qui présente plus de risques que d'opportunités pour le secteur agroalimentaire.

Les initiatives contre les produits phytosanitaires ont également préoccupé l'ASSAF car elles concernent tout le secteur agroalimentaire et pas seulement l'agriculture. Une suppression des biocides dans la transformation des denrées alimentaires, notamment de la viande, aurait de lourdes conséquences. L'ASSAF s'oppose aux deux initiatives.

L'ASSAF remercie AGORA, et ses membres de Suisse romande pour leur fidélité dans l'année 2019. Le rapport d'activité complet d'ASSAF est disponible sous www.assaf-suisse.ch

3. Communication et promotion

3.1 L'agriculture suisse dans l'œil du cyclone médiatique

L'été médiatique 2019 a été extrêmement pénible pour les familles paysannes suisses puisque de nombreux articles et reportages ont été consacrés à la pollution des eaux, au recul de la biodiversité ou à la maltraitance animale et, à chaque fois, une même coupable toute désignée – l'agriculture suisse. Cette mise à l'index de toute une profession est absolument inacceptable et montre la nécessité d'avoir une communication agricole forte et efficace.

3.2 « Paysans suisses – D'ici, avec passion »

Lancée en juillet 2018, la nouvelle campagne de communication de base de l'agriculture suisse a connu de nouveaux ambassadeurs issus de chaque région linguistique en 2019. Pour la Suisse romande, ce sont Madeleine Mercier de Sierre (VS), Magaly Jacquemettaz de La Garde (VS), Stefanie Schafer et Nicolas Seiler de Satigny (GE), Jana et Loïc Niederhauser de La Tanne (BE) ainsi que les familles Jordi de Trey (VD) et Nicod de Vulliens (VD) qui sont venus rejoindre les premiers ambassadeurs de la campagne. Il faut ici souligner le grand engagement des différents ambassadeurs qui portent activement la campagne depuis son lancement et les en remercier.

3.3 Brunch à la ferme du 1er août 2019

Pour cette 27^{ème} édition, le Brunch à la ferme du 1^{er} août a été à nouveau un succès comme en témoignent les 150 000 visiteurs accueillis sur plus de 360 fermes de toute la Suisse ! Si la fête a été belle, l'ambiance conviviale, les buffets de petit-déjeuner délicieux et que l'engouement de la population pour cette tradition reste intact, c'est bien grâce à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

En 2019, le Conseil fédéral a à nouveau participé au Brunch à la ferme grâce à la participation de du Conseiller fédéral Ignazio Cassis qui s'est rendu à l'Étivaz (VD). Le Conseiller fédéral Guy Parmelin a quant à lui profité du Brunch du 1er août un jour plus tôt et est parti en randonnée dans son canton de Vaud natal, accompagné d'environ 120 lectrices et lecteurs du Schweizer Illustrierte et de l'Illustré, avec à la clé, un copieux déjeuner sur le domaine viticole de la famille Métroz de Begnins.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Elle apporte en outre un soutien aux responsables cantonaux, assure le lien avec les médias de la Suisse romande et transmet la liste des brunchs à la ferme aux personnes intéressées. Finalement, diverses traductions sont effectuées.

3.4 Portes ouvertes à la ferme

Déjà bien établie dans plusieurs pays d'Europe, la journée nationale des portes ouvertes à la ferme s'est déroulée le dimanche 2 juin dans environ 150 exploitations de tout le pays, dont une trentaine en Suisse romande. Elle a permis d'accueillir quelque 60'000 visiteurs sur la journée dont le Conseiller fédéral Guy Parmelin qui s'est rendu dans la région du Lac de Bret (VD) pour visiter trois exploitations situées à cheval entre les communes de Puidoux et de Forel (Lavaux), soit celles des familles Chevalley, Schlunegger et Roset. Le succès ayant été au rendez-vous une nouvelle édition est prévue le 7 juin 2020.

3.5 AGRI

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef,

Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. A l'instar du nombre d'exploitations agricoles, le lectorat a continué de diminuer en 2019 pour se situer légèrement en-dessous des 9'000 abonnés. Le taux de pénétration reste cependant excellent.

De manière générale, la question des recettes publicitaires joue un rôle essentiel pour l'avenir de bien des journaux. Ceci est également le cas pour l'AGRI. A ce sujet, l'année 2019 a été la première entièrement sous le nouveau régime de collaboration avec *Schweizer Agrarmedien* qui avait déjà créé sa propre régie publicitaire avant la faillite de Publicitas. Si plusieurs éléments méritent d'être affinés sur la base des premières expériences, la collaboration avec *Schweizer Agrarmedien* s'avère globalement positive pour l'AGRI.

Durant l'année 2019, le comité de l'AGRI a travaillé à une révision des statuts de la Sàrl. Si celle-ci a été déclenchée par la volonté de fenaco de se retirer du journal, elle a été l'occasion de mettre plusieurs articles au goût du jour et notamment de supprimer quelques reliquats hérités de la fusion entre la *Terre romande* et le *producteur laitier* il y a environ 20 ans. Les nouveaux statuts seront soumis à l'assemblée des actionnaires en 2020.

3.6 AGIR

Parmi les activités principales de l'agence durant l'année 2019, il faut notamment noter les gros travaux liés à la campagne de communication de base puisque c'est principalement AGIR qui a assuré les contacts et la réalisation des différents documents en lien avec les ambassadeurs romands (voir 3.1). Par ailleurs, les portes ouvertes à la ferme du 1^{er} dimanche de juin ont également fortement mobilisé le personnel de l'agence. De plus, la réalisation de différentes vidéos diffusables sur les réseaux sociaux a poursuivi son développement durant l'année 2019. Enfin, l'agence a coordonné la présence du stand développé par l'USP sur le thème de la protection des végétaux dans les différentes foires de Suisse romande (voir 2.4.2).

3.7 AGRIVIVA

AGORA est officiellement membre d'AGRIVIVA depuis 2017 et effectue également diverses traductions. L'association AGRIVIVA a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes de 14 à 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et de participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière ces jeunes découvrent la vie quotidienne à la ferme et le travail des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles.

Au cours de la saison 2019, au total 1'408 placements ont pu être enregistrés, soit pratiquement au même niveau que l'année précédente (1'447). Environ deux tiers des stages ont eu lieu en Suisse allemande (67,1 %), environ un quart en Suisse romande (23,2 %), 8,5 % au Tessin et 1,2 % en France voisine. L'augmentation du nombre de placements en Suisse romande (+ 7,2 %) et au Tessin (+ 41,6 %) par rapport à l'année précédente est particulièrement réjouissante. En 2019, ce sont au total 21'352 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages AGRIVIVA, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre la ville et la campagne. AGRIVIVA dispose d'un réseau de 17 antennes de placement, dont les tâches principales consistent à encadrer les familles paysannes AGRIVIVA et à placer les jeunes dans les familles.

AGRIVIVA a validé en 2018 sa nouvelle stratégie 2023 avec une répartition des objectifs sur un horizon de 5 ans. Dans ce cadre, un petit film a été réalisé en 2019 grâce au soutien d'agriculturetv. Le film est disponible en version courte et longue. La version courte de la vidéo invite en un clin d'œil et de manière convaincante à participer à un stage AGRIVIVA. Dans la version longue du film, les jeunes et les familles paysannes racontent de manière divertissante leurs expériences avec AGRIVIVA. Enfin, le secrétariat a préparé en 2019 une enquête destinée aux familles paysannes et aux jeunes afin de mieux identifier leurs motivations respectives. L'analyse des résultats sera effectuée en 2020.

Finalement, plus de 81 000 utilisateurs ont été enregistrés sur www.agriviva.ch en 2019, soit une réjouissante augmentation de 21,5 % par rapport à l'année précédente. Les visiteurs sur les pages Facebook et Instagram ont également nettement augmenté.

3.8 Agro Marketing Suisse (AMS)

L'année 2019 a été le premier exercice complet pour le nouveau gérant d'AMS, Denis Etienne. Mise en œuvre en 2018, la nouvelle campagne, basée sur le slogan « L'essentiel est invisible pour les yeux » a continué son expansion. Enfin, la stabilisation du financement ainsi qu'un renouvellement de la stratégie d'AMS ont été d'importants sujets de discussions au sein du comité d'AMS.

3.9 Pays romand – Pays gourmand (PRPG)

2019 a été pour la fédération Pays romand – Pays gourmand (PRPG) une année de consolidation des partenariats engagés en 2018. La collaboration avec le Tour de Romandie a été renouvelée : durant cet événement, les produits du terroir étaient les protagonistes des espaces VIP. L'organisation de ces apéritifs a été déléguée à Blaise Corminboeuf : à chaque étape du Tour, un jeune chef étoilé de la région a préparé pour l'occasion une série d'amuse-bouche du terroir. Le partenariat avec le Tour de Romandie a permis également la distribution de centaines de cornets pique-nique du terroir, destinés aux bénévoles.

PRPG a réitéré également sa participation aux courses aux aurores Wake up and run : dans les étapes romandes de cet événement, le petit-déjeuner offert aux participants après l'effort était du terroir. En tout, 6500 coureurs ont été touchés par cette mesure.

Du côté des partenariats médiatiques, PRPG a collaboré une nouvelle fois avec loisirs.ch (magazine et présence sur internet) et le guide Passeport gourmand. La présence des produits du terroir était également garantie au cœur du magazine gout.ch de la Semaine suisse du goût, avec un publiereportage dédié aux pains du terroir.

Une nouvelle collaboration a vu le jour au mois de mai avec la réalisation de 10 épisodes de l'émission de la RTS Le court du Jour – les Ambassadeurs du goût. Chaque épisode avait pour protagoniste un artisan ou un cuisinier romand. PRPG était sponsor de cette émission avec un billboard de huit secondes dédié à la fédération qui était diffusé avant et après chaque émission. Le nombre de contacts généré par la diffusion de ces émissions s'est élevé à plus de 327'000.

Au niveau des manifestations, PRPG a renouvelé son partenariat avec le Salon Suisse des Goûts et Terroirs en sponsorisant le cabas offert aux exposants et l'espace dédié aux enfants L'Amuse-Bouche. La fédération était également partenaire de la 8^{ème} édition du Concours Suisse des Produits du Terroir.

Pays romand – Pays gourmand a soutenu en 2019 deux événements supplémentaires, à avoir la Battle Chasselas&Raclette et les SwissSkills des technologues du lait.

Au sein de l'Association suisse des produits régionaux, la collaboration de PRPG avec les autres organisations suprarégionales a suivi son cours. Les directives pour les marques régionales 2020 ont été modifiées avec des précisions sur les exigences concernant la zone, le site de production et les ingrédients régionaux ainsi qu'une nouvelle partie dédiée aux produits de l'horticulture.

www.paysgourmand.ch

3.10 AMTRA

L'AMTRA a connu une année bien remplie, avec la publication du livre « La Vigne 3, Virus, bactéries et phytoplasmes » en juillet. L'AMTRA a également été présente lors de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin à Genève, le 15 juillet. Peu après, Judith Auer, directrice de l'AMTRA et rédactrice en chef de la Revue suisse de viticulture, arboriculture et horticulture, est partie pour une retraite anticipée à la fin du mois d'août alors que sa successeuse Edmée Rembault a pris ses fonctions dès la mi-août.

Les six numéros de la revue ont été publiés dans les délais, le troisième étant un numéro spécial, lié à l'AG de l'OIV. Une publication spéciale a vu le jour en juin 2019 : « Sélection de la Vigne à Changins », dont le contenu complète le livre « Cépages » publié en 2010.

3.11 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 20^{ème} édition de ce Salon, qui s'est déroulée du 30 octobre au 3 novembre, n'a pas été qu'une édition anniversaire mais également une édition record. En effet, ce sont environ 46'000 visiteurs qui se sont rendus à Bulle, confirmant que le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Quelque 300 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme Terroir Fribourg, Au Pays du Grand-Saint-Bernard la Vallée d'Aoste ou Nova Friburgo ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Amuse-bouche, l'Ecole du goût, l'Arène gourmande ou encore le JCI Grevire Award ont connu un franc succès.

Outre le salon proprement dit, l'année 2019 a été l'occasion d'un autre événement majeur pour le salon puisqu'il s'est agi de la fin de 14 ans de présidence de Christophe Darbellay. En effet, le 29 novembre, en marge de la fête des 20 ans de l'association, une assemblée extraordinaire a élu le Conseiller d'Etat fribourgeois Didier Castella comme nouveau président. Un grand merci à son prédécesseur pour toutes ces années passées à se donner sans compter pour la promotion des terroirs et de leurs produits.

3.12 Les parcs suisses : label Produit

Les parcs suisses d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère. Ils sont régis par la loi sur la protection de la nature (LPN) qui distingue trois catégories de parc : nationaux, régionaux et périurbains. L'objectif est de préserver les valeurs naturelles (biodiversité, écosystèmes fonctionnels, ...) et paysagères tout en offrant à des régions la possibilité de se développer durablement. Outre la marque « Parcs suisses » et le label « Parc », la Confédération a créé le label « Produit » qui vise à promouvoir la création de valeur ajoutée par la commercialisation de produits régionaux. Afin de conseiller ce label en matière de gestion, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en place un groupe consultatif national auquel AGORA participe. Des représentants des parcs et de l'association suisse des produits régionaux sont également membres de ce groupe consultatif.

En 2019, en plus des tâches courantes (évaluations de demandes des parcs pour de nouveaux produits), le groupe consultatif s'est, entre autres, penché sur le développement des directives du label Produit en matière de durabilité. En effet, l'OFEV est en train de conduire une réforme en vue de renforcer et d'harmoniser les exigences afin d'améliorer l'impact du label Produits grâce à un standard commun garantissant la durabilité des produits et des services issus des parcs. L'agriculture est directement concernée dans la mesure où la première évaluation de l'OFAG s'appuiera sur une analyse des standards de durabilité pour les denrées alimentaires produites dans les parcs suisses.

3.13 Autres foires

En janvier, AGORA a, comme depuis plusieurs années, été présente à Swiss-Expo sur un stand commun avec AGIR et l'AGRI. A noter que la direction de Swiss-Expo a communiqué en cours d'année son déménagement de Lausanne à Genève dès l'édition 2020. Malgré les inconnues liées à ce déménagement, les trois partenaires ont décidé de continuer à être présents à Palexpo. Nous y reviendrons plus en détails dans le rapport 2020.

Après la décision de MCH de ne plus organiser le Comptoir suisse, Chassot Concept a relevé le défi d'organiser le Comptoir helvétique 001, en référence à la 100^{ème} édition du Comptoir suisse qui aurait dû se dérouler en 2019. Celle-ci, qui s'est tenue du 13 au 22 septembre, a notamment eu l'agriculture parmi ses invités d'honneur. En collaboration avec Prométerre et AGIR, AGORA s'est chargée de cette présence. La deuxième édition du Comptoir helvétique est prévue en novembre 2020 à Forum Fribourg.

4. Productions et marchés

4.1 Année agricole 2019

A l'instar de la plupart des années précédentes, l'année climatologique 2019 a été marquée par des températures élevées, en particulier durant deux vagues de chaleur estivale. La situation de sécheresse connue en 2018 a cependant été évitée avec des précipitations régulières et en suffisance durant toute l'année. S'il faut noter des différences selon les régions et les types de productions, l'année 2019 a globalement été bonne.

Ainsi, en production végétale, il faut noter généralement de bons rendements pour les céréales. En revanche, pour les pommes de terre, les quantités récoltées, les teneurs plus faibles en amidon ainsi que les pertes liées à la pourriture font penser qu'il ne sera pas possible de répondre aux besoins de l'industrie. La situation est semblable pour les betteraves sucrières qui ont pu remonter quelque peu la pente après une année 2018 très compliquée mais qui, avec environ 240'000 tonnes récoltées, ne pourra pas couvrir la demande. En arboriculture, l'année a été marquée par la présence marquée de la punaise diabolique qui a endommagé environ 20 % des cultures. Enfin, après une année 2018 exceptionnelle en matière de quantité et de qualité, la viticulture a connu de gros problèmes liés à l'écoulement des stocks durant toute l'année. Fort heureusement, la vendange 2019 s'est avérée moins généreuse que l'année d'avant et s'est plutôt située à un rendement moyen.

Au niveau de la production animale, les abattages de taureaux, de vaches, de veaux et, dans une moindre mesure, de génisses ont été en recul par rapport à 2018. Une très légère diminution a également été observée pour les quantités de lait. Le marché du lait a, par ailleurs, été marqué en septembre par l'introduction du « tapis vert » devant permettre l'octroi de 3 centimes supplémentaires par kilo pour les producteurs. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce nouveau standard de durabilité qui représente, au niveau suisse, le premier qui soit appliqué à l'ensemble d'une branche. Pour les autres productions animales, l'année 2019 a été marquée par une diminution régulière des abattages de porcs ce qui a globalement eu un effet positif sur les prix. De son côté, la production de volaille a continué à progresser et ceci visiblement au détriment des importations.

4.2 Production animale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. Les membres de la commission se sont rencontrés à quatre reprises et ont traité les tâches courantes comme la surveillance de l'évolution des marchés dans les différentes filières. Ils ont également pris connaissance de l'état des lieux de différents dossiers d'actualité en lien avec la production animale (stratégie sur les fourrages indigènes, santé des animaux de rente, diverses initiatives, PA 22+, accords bilatéraux, ...).

4.3 Production végétale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production végétale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives aux grandes cultures et aux cultures spéciales. En 2019, les membres de cette commission se sont réunis à trois reprises. En plus de ses activités ordinaires, la commission a notamment débattu des initiatives contre les produits phytosanitaires, des stratégies de lutte contre les nouveaux ravageurs, maladies ou néophytes, de l'évolution possible des PER et du bilan de fumure, de la trajectoire de réduction des excédents d'azote et de phosphore et de la future PA 2022+.

4.4 IP-Suisse, Romandie

Créée il y a 30 ans, l'Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée figure aujourd'hui parmi les organisations agricoles de producteurs et de commercialisation les plus importantes de Suisse. Les quelque 18'500 agricultrices et agriculteurs IP-SUISSE produisent au sein de leurs exploitations familiales des denrées alimentaires de consommation courante dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Engagements d'IP-SUISSE en faveur de la durabilité: l'analyse scientifique des mesures visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre touche à sa fin. D'ici la fin de l'année 2020, les exploitations IP-SUISSE devraient pouvoir prendre connaissance de ce système volontaire et ainsi, passer dans la phase d'implémentation de ce système à points. Par la suite, les enjeux socioéconomiques devraient emboîter le pas à cette démarche climatique.

Au niveau des marchés, IP-SUISSE s'adapte et se développe. La réduction des surfaces d'emblavures en blé panifiable à l'automne 2019 démontre la flexibilité des producteurs à adapter l'offre à la demande. L'essor des blés sans herbicides démontre également la réactivité des agricultrices et agriculteurs à s'adapter aux attentes. L'innovation fait également partie intégrante de l'ADN de l'organisation ; de nombreux développements sont en cours : système à points « bien-être » animal (réduction des antibiotiques), harmonisation des contrôles porcins par la PSA (Protection suisse des animaux), projet viticole IPS, etc.

Grâce à la nouvelle collaboration avec Coop Narurafarm (CNf), notre organisation gagne non seulement un nouveau partenaire, mais également en crédibilité et visibilité => un nouveau jalon positif pour les familles paysannes du label.

4.5 FPVS

L'année 2019 a été passablement remplie pour la FPVS. Elle a commencé avec l'assemblée des délégués qui s'est tenue en février à Yverne. Le comité s'est ensuite rencontré à deux reprises, une fois à Lausanne et une fois à Berne, et s'est penché, entre autres, sur l'ordonnance sur la santé des végétaux – entrée en vigueur en janvier 2020 – et sur les conséquences en matière d'étiquetage, sur l'élaboration de conditions générales de livraison et de vente de plans de *vitis vinifera* pour la filière, sur la représentation des obtentions d'Agroscope et sur la multiplication des nouveaux cépages sous filière de certification.

Sur le plan opérationnel, le secrétariat a, entre autres, préparé des prises de position sur la PA 22+, sur l'ordonnance sur la santé des végétaux et sur la modification des ordonnances relatives aux émoluments liés aux prestations du Service phytosanitaire fédéral, il a informé le Comité international des pépiniéristes de la situation suisse en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, il a publié à quatre reprises l'enquête sur le marché des plants de vigne et a réglé les tâches administratives courantes.

4.6 VITIPLANT

VITIPLANT, organisation professionnelle formée de la Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses (FPVS) et de la FSV, a comme chaque année procédé aux contrôles des parcelles de pépinières, en collaboration avec le service de la protection phytosanitaire (SPF) de l'OFAG. Malheureusement, dans le cadre de la campagne 2019, trois nouveaux foyers de flavescence dorée ont été décelés en Suisse romande dans des parcelles à greffons et en pépinière. Des foyers ont également été découverts par le service de l'agriculture et de la viticulture du canton de Vaud dans des vignes.

En plus des contrôles réguliers, *VITIPLANT* a également été mandatée pour procéder à divers prélèvements, notamment en vue de la production de matériel certifié. Au niveau de l'équipe, une nouvelle contrôleuse a été engagée et des rotations ont eu lieu entre les tandems de contrôleurs pour les périmètres de contrôle. En ce qui concerne la promotion de la production de matériel indigène, le contrat entre *VITIPLANT* et l'OFAG a été officiellement dénoncé en 2019. Des discussions entre l'OFAG, Agroscope, *VITIPLANT* et la FPVS ont été lancées pour déterminer la suite à donner à ce dossier.

4.7 Swiss Beef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance, la convocation à l'assemblée générale et les comptes. L'assemblée 2019 a eu lieu à Champagne (VD) et a été suivie d'une visite de l'entreprise la Fabrique et de son musée. Parmi les activités de l'organisation, il faut citer une sortie en Suisse alémanique avec la visite de plusieurs exploitations et l'organisation d'une journée technique de manutention suivie du Swiss Beef Barbecue en collaboration avec l'ASETA Vaud à Aigle.

4.8 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands (AGRIPIGE, AFAPI, AJAPI, ANAPI, AVPI, OLK, PIV et bio.inspecta).

En 2019, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG.

En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré plusieurs prises de position sur la consultation relative à la politique agricole à partir de 2022 ainsi qu'à l'ordonnance sur la protection de l'air.
- La PIOCH a répondu à un sondage de l'USP sur les sanctions financières en matière de paiements directs.
- La PIOCH a rédigé deux courriers à l'OFAG. Le premier concernait la réduction de la prime pour le non-recours aux herbicides dès le 01.01.2019. Le second courrier portait sur l'opposition de la PIOCH à l'obligation de l'épandage des lisiers au pendillard.

La PIOCH participe en outre à plusieurs groupes de travail techniques tant auprès de l'OFAG et de l'OFEV. La PIOCH a également été très impliquée dans la mise en place des nouveaux contrôles en 13 points concernant la protection des eaux.

4.9 Suisseporcs section Romandie

Depuis le 1^{er} janvier 2019, AGORA a repris la tenue du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance et la comptabilité. L'assemblée générale a eu lieu le 18 mars 2019 à Lucens et a été suivie par une visite des caves Fromco à Moudon. Parmi les activités 2019, on peut citer une présence à la Foire du Valais avec une truie et ses petits, ainsi que des forums sur des sujets d'actualité pour les détenteurs de porcs. On notera aussi la modification de l'appellation de la section passant de « section romande » à « section Romandie » votée lors de l'assemblée générale.

5. FORMATION PROFESSIONNELLE

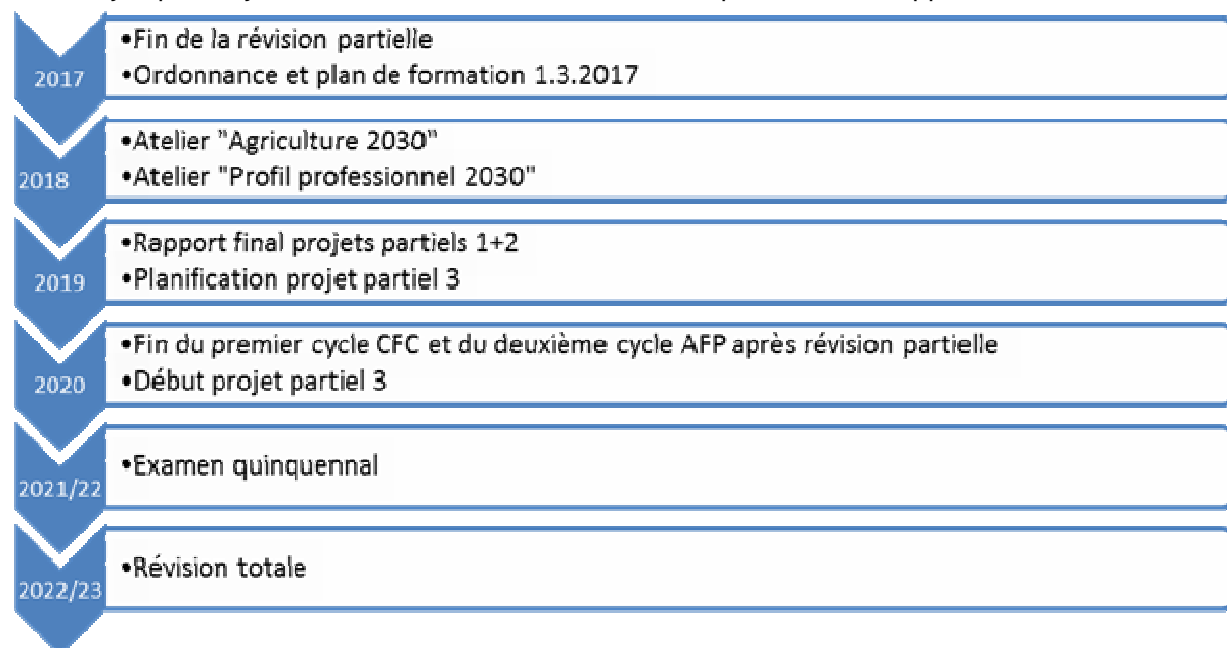
5.1 AgriAliForm

Après avoir lancé les travaux en vue d'une possible révision totale de la formation professionnelle initiale en 2018 par l'intermédiaire de deux ateliers, l'OrTra AgriAliForm a procédé sur la base des résultats de ceux-ci à une grande enquête auprès de ses organisations membres. Dans le cadre de la nouvelle structure AgriAliMedia créée en 2018 avec la SLK, elle a commencé à discuter avec les Editions-LMZ du pilotage futur de la rédaction des moyens d'enseignement. Enfin, suite à la démission de Martin Schmutz au 28 février, une nouvelle gérante de l'OrTra, Petra Sieghart, a commencé son activité au 1^{er} mai.

a) Révision de la formation professionnelle initiale

Dès l'entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2017 de la révision partielle de la formation initiale, le comité d'AgriAliForm a décidé de ne pas attendre la prochaine évaluation pour préparer les chantiers futurs. En effet, plusieurs questions majeures telles que la durée de formation (3 ou 4 ans), le modèle de formation (linéaire ou progressif), la procédure de qualification et le nombre de CFC et/ou de spécialisations avaient été laissées en suspens. Ainsi, un mandat a été donné à l'IFFP devant permettre de défricher le terrain avant la procédure d'évaluation proprement dite. Deux ateliers réunissant des praticiens, des représentants de la formation mais également certains points de vue externes se sont déroulés durant l'année 2018.

Suite à ces deux ateliers et au rapport de l'IFFP, AgriAliForm a lancé en août une grande enquête auprès de ses organisations membres. Celles-ci étaient priées de consulter aussi largement que possible auprès de leur base afin que l'avis exprimé soit le plus représentatif. Le délai de réponse courant jusqu'à fin janvier 2020, nous reviendrons sur ce point dans le rapport annuel 2020.



b) AgriAliMedia

Créée à fin 2017 sur une structure paritaire entre la SLK et l'OrTra, AgriAliMedia doit permettre aux partenaires de la formation de prendre plus de responsabilités dans la rédaction des moyens d'enseignement. Sous la conduite de Christian Pidoux, nommé président, le comité a conclu avec les Editions-LMZ et l'ASIAT un règlement d'utilisation du fonds pour la rédaction des moyens d'enseignement agricoles. Un nouveau conseil du fonds a été institué au sein duquel AgriAliMedia bénéficie de deux sièges dont la présidence qui a échu à Markus Wildisen, également président de la SLK. L'autre siège d'AgriAliMedia est occupé par Loïc Bardet. Pour rappel, les Editions-LMZ n'ont pas d'existence propre mais sont, dans les faits, une commission de l'ASIAT. Une séparation des deux structures, et ainsi une clarification des responsabilités, a été discutée durant l'année

2019 et devrait aboutir à la création d'une SA pour la rédaction des moyens d'enseignement courant 2020.

c) Assemblée des délégués 2019

Comme tous les deux ans, celle-ci a eu lieu à Berne le 24 mai 2019. A cette occasion, la plupart des délégués ont pu faire la connaissance de la nouvelle gérante, Petra Sieghart.

d) Nouvelles exigences vis-à-vis de la formation agricole

Durant l'année 2019, l'OrTra a été confrontée à plusieurs exigences supplémentaires liées tout ou partie à la formation initiale. Pour commencer, la question de l'intégration du nouveau permis de traiter a été discutée. En effet, dans le cadre du plan d'action national sur les produits phytosanitaires, un examen spécifique doit sanctionner la réussite du permis de traiter. Des discussions sont en cours avec le SEFRI et l'OFEV pour trouver une mise en œuvre la plus simple et la moins chère possible. D'autres discussions ont eu trait à l'intégration des nouvelles exigences en matière d'engins de manutention dans la formation initiale, notamment les cours interentreprises. Enfin, AgriAliForm a été en contact avec différents organes, dont notamment l'OFAG, pour discuter des exigences de formation dans le cadre de la PA 2022+ et surtout de leur mise en œuvre concrète. Plus de détails sur ceci ainsi que le point de vue de la commission de formation professionnelle agricole sur ces thématiques sont développés au point 5.2.

e) Effectifs 2019

Les effectifs de la rentrée 2019 ont connu une diminution remarquable par rapport à l'année précédente mais, même s'il s'agit de la seconde année de recul, la tendance à long terme reste plutôt positive, en particulier si l'on tient compte du fait que ce recul est commun avec d'autres professions.

Apprentis 2017/2018 à 2019/2020 – CFC

Années	2017/18				2018/19				2019/20			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Métiers CFC	764	1185	1096	3045	695	1088	1168	2951	645	990	1102	2737
Agriculteur	764	1185	1096	3045	695	1088	1168	2951	645	990	1102	2737
Aviculteur	5	3	10	18	1	5	7	13	4	2	8	14
Maraîcher	17	41	27	85	30	29	37	96	16	49	25	90
Arboriculteur	6	24	14	44	9	11	22	42	1	13	13	27
Viticulteur	40	77	69	186	40	68	71	179	30	52	67	149
Caviste	25	49	49	123	22	19	35	76	13	23	24	60
Total CFC	857	1379	1265	3501	797	1220	1340	3357	709	1129	1239	3077
Total AFP	74	118		192	82	142		224	59	106		165
Total champ prof.	931	1497	1265	3693	879	1362	1340	3581	768	1235	1239	3242

5.2 Commission de formation professionnelle agricole

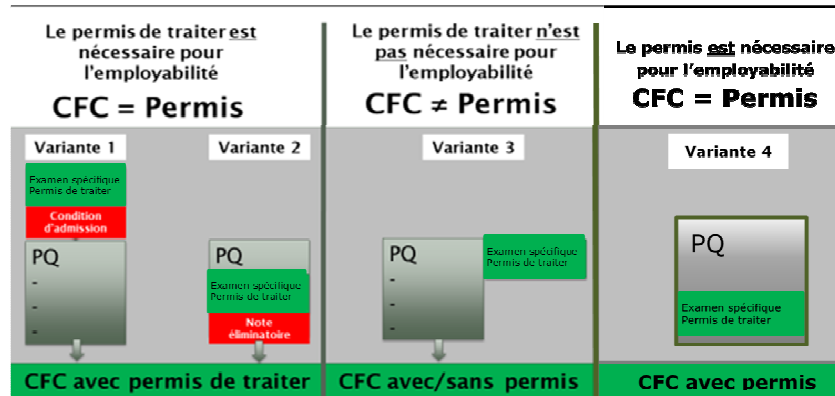
L'année 2019 a constitué une année intense pour la Commission de formation : mise en œuvre de l'ordonnance de formation révisée, évolution de la formation à l'horizon 2030, nouvelles exigences (permis de traiter, conduite des engins de manutention). Pour traiter ces objets et les affaires courantes, deux séances ordinaires ont réuni les membres de la Commission les 22 mars et 27 septembre, un atelier a été organisé le 28 août et une séance a réuni plus spécifiquement les chefs experts le 5 décembre. Les points suivants peuvent être relevés :

- Mise en œuvre de l'ordonnance révisée, domaine spécifique en production biologique : Le groupe de travail romand a planifié l'enseignement des 120 périodes devant être dispensées séparément, réparties en 20 périodes d'aspects généraux, 60 périodes de production végétale et 40 périodes de production animale ; les cours ont lieu sur 3 semaines de cours blocs, 1 semaine à Grangeneuve, 1 semaine dans l'Arc jurassien et 1 semaine à Agrilogie. Un site Internet a été créé par les écoles. Durant les cours en classe

séparée, les apprentis non bio ont des cours sur les approfondissements, sur la fumure et les phytosanitaires.

- Nouvelles exigences :

- o Permis de traiter : Les membres ont débattu de l'introduction de l'examen du permis de traiter dans la formation initiale.



En réponse à l'enquête d'AgriAliForm, la commission a soutenu la variante 4, selon laquelle un examen non éliminatoire serait introduit dans la procédure de qualification. A noter que, depuis lors, des échanges avec le SEFRI ont eu lieu concernant la mise en œuvre de la variante 4. Celle-ci a légèrement évolué en direction d'un compromis avec les autres variantes puisqu'il y aurait un examen spécifique dans le cadre de la procédure de qualification et que la note de cet examen ne serait pas forcément éliminatoire pour le CFC (chaque profession pourrait choisir) mais le serait pour l'obtention du permis de traiter. Les travaux se poursuivront durant l'année 2020.

- o Conduite des engins de manutention : La directive 6518 de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST), entrée en vigueur en 2017 déjà, prévoit l'obligation de disposer d'un permis pour conduire les engins de manutention des catégories R1 chariots à contrepoids et R4 chariots télescopiques. Outre ces deux engins, le frontal et les chariots articulés sont souvent présents sur les exploitations. Une solution doit être trouvée pour les apprentis, mais aussi pour les formateurs et les moniteurs des cours interentreprises.
- Evolution de la formation professionnelle initiale : Le groupe de travail d'AgriAliForm chargé de l'accompagnement de la révision complète en 2022-2023 a lancé une enquête auprès des organisations membres. Cette enquête porte sur un grand nombre de questions, dont les plus importantes sont : le niveau attendu au terme du CFC, la durée et la répartition des cours, le nombre de métiers, les cours interentreprises, l'intégration de la production biologique, le dossier de formation et la procédure de qualification. Pour préparer au mieux la consultation dans les cantons romands, la commission a organisé le 28 août une rencontre de la commission et des directions d'examens agricoles et branches spéciales. A l'issue d'une présentation et de plusieurs ateliers, quelques constatations et tendances générales ont émergé :
 - o Niveau actuel à maintenir, en trouvant des moyens pour que cela soit plus solide (compétences mieux assimilées, davantage de pratique)
 - o Le CFC doit donner droit aux paiements directs
 - o Pour l'agriculteur, la formation doit être prolongée à 4 ans, avec maturité professionnelle intégrée
 - o La formation doit se dérouler selon un modèle linéaire, avec des blocs thématiques, avec un maximum de cours communs pour l'agriculture PER et BIO
 - o Regroupement des métiers d'agriculteur et d'aviculteur

Chaque canton a ensuite organisé des rencontres de formateurs, moniteurs CI, enseignants, anciens apprentis etc. pour se pencher sur ces questions. Sur la base des réponses cantonales, la commission élaborera une synthèse, qui sera encore débattue en commission avant d'être présentée au comité d'AGORA pour décision, en janvier 2020.

- Entretien professionnel travaux pratiques : Le 5 décembre, à l'instigation de la commission, les chefs experts des cantons romands se sont réunis à Lausanne en présence de Mme Michaela Krummen, de l'HAFL et de M. Jean-Marc Pouly, de l'IFFP, pour mettre en place l'organisation de cours pour experts au nouvel entretien professionnel travaux pratiques, épreuve qui aura lieu pour la première fois en 2020 dans le cadre de la révision partielle de la formation initiale.
- Formation continue selon l'OPD : Cette formation continue de susciter un intérêt important, elle est choisie majoritairement par des personnes souhaitant reprendre l'exploitation familiale ou par des néo-ruraux qui souhaitent entreprendre une reconversion professionnelle. Sur les 39 candidats qui se sont présentés à l'examen final, 34 ont réussi et obtenu l'attestation (taux d'échec de 12.8%, généralement lors de l'examen oral).
- Permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée durant l'hiver 2018-19 à Agrilogie Grange-Verney VD. 36 candidats du cours OPD, 9 candidats en formation CFC art. 32 OFPr et 4 candidats inscrits uniquement au cours pour l'obtention du permis se sont présentés à l'examen. Au total, 49 permis ont été délivrés en 2019.

5.3 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm, plus précisément à sa commission AQ qui gère celle-ci de manière homogène à l'échelle du pays. Elle le fait en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions selon la répartition des responsabilités suivantes :

- La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.
- Les directions d'examens assument la surveillance des examens de modules, engagent les experts à ces examens et elles organisent les examens finaux sur mandat de la commission AQ. Elles sont les interlocutrices directes des candidats.
- Les comités techniques, composés de représentants des directions d'examens et d'experts, rédigent les questions d'examen et les schémas de correction, ils procèdent à l'actualisation des descriptifs de modules et préavisent les demandes de reconnaissance d'autres formations.

5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires, le 30 avril, le 27 juin et le 24 septembre. Le 29 août, une séance de coordination AGORA – USP a réuni les délégations des deux directions d'examens pour faire le bilan de la session écoulée et harmoniser leurs pratiques :

- Formation modulaire: Durant la session 2018-2019, tous les modules de gestion (brevet et maîtrise) et 22 modules de technique de production ont été dispensés dans les centres de formation de l'Arc jurassien (sites de Cernier, Courtemelon et Loveresse), de Grangeneuve, d'Agrilogie (sites de Moudon et Marcelin) et de Châteauneuf, sans oublier la production d'œufs à l'Aviforum de Zollikofen.
 - o Les modules LW04 Production fourragère et conservation des fourrages bio et LW18 Module supplémentaire en grandes cultures (consacré aux pommes de terre, betteraves sucrières, tournesol et soja) ont été organisés pour la première fois.
 - o Le module BF08 Equipement, sécurité au travail, constructions a été supprimé, il a été remplacé par les modules BF28 Techniques agricoles et BF29 Constructions. La partie sécurité au travail a été intégrée dans le module obligatoire B04 Gestion du personnel. Ainsi, tous les participants suivent la formation agriTOP dans le cadre de leur cursus.
 - o Une nouvelle formation de gestionnaire de troupeau (herd manager) est proposée. Une des branches est reprise au niveau du système modulaire brevet-maîtrise, le module LW20 Approfondissement en santé des bovins. Il est offert pour la première fois durant la session 2019-2020.
- Examens finaux : Les différentes épreuves du brevet et de la maîtrise peuvent être passées de manière échelonnée. Au brevet, la grande majorité des candidats profitent de cette possibilité, tandis qu'à l'inverse, la plupart des candidats à la maîtrise font les examens finaux en une année. Le brevet et la maîtrise sont octroyés lorsque les candidats remplissent les conditions modulaires et qu'ils ont obtenu la moyenne aux examens finaux.
48 candidat-e-s ont passé les dernières épreuves du brevet, soit l'étude et la visite d'exploitation. Les examens ont eu lieu sur les exploitations, entre le 10 mai et le 21 juin. Nous avons pu délivrer le brevet fédéral d'agriculteur et d'agricultrice à 36 lauréat-e-s.
22 candidat-e-s ont passé les épreuves finales de la maîtrise : business plan et entretien professionnel. L'examen s'est déroulé de manière centralisée, le 4 juin 2019 à l'EMTN de Cernier. 16 agriculteurs/trices ont réussi les examens et obtenu leur maîtrise.
- Evolution de la formation professionnelle initiale : Les membres de la direction d'examens ont participé à la rencontre du 28 août réunissant la commission CFC et les directions d'examens gérées au niveau d'AGORA, afin d'esquisser une réponse à l'enquête d'AgriAliForm (voir point 5.2 ci-dessus).
- Cours pour experts : une journée de formation et d'échanges a été organisée le 11 décembre à Marcelin. Ce cours était animé par Beat Knobel, il était destiné à tous les experts actifs aux examens de modules (agriculteurs, branches spéciales et paysannes).

Brevet agricole

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final. Les taux d'échec aux examens finaux doivent être pondérés en tenant compte de la souplesse du système d'examen, des différentes conditions à remplir et du fait que plusieurs candidats subissent un échec administratif pour retrait hors délai.

Modules brevet		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthod. du chef d'entreprise	88		2		90		2.2
B03	Marketing	67		8		75		10.7
B04	Gestion du personnel	65	4.9	17	2.9	82	4.5	20.7
BF06	Biodiversité	18	5.3	2	3.5	20	5.2	10.0
BF07	Offres de formation à la ferme	1		0		1		0.0
BF09	Travaux pour tiers	8	5.0	8	2.9	16	4.0	50.0
BF12	Production de viande de volaille	0		1	3.5	1	3.5	100.0
BF13	Production d'œufs	1	5.5	0		1	5.5	0.0
BF19	Petits fruits	4	5.9	2	3.3	6	5.0	33.3
BF20	Arboriculture bio	1	4.5	0		1	4.5	0.0
BF21	Verger haute tige	3	4.7	0		3	4.7	0.0
BF23	Distillation	7	5.2	0		7	5.2	0.0
BF25	Formation à la vente, commercialisation	8	4.9	0		8	4.9	0.0
BF28	Techniques agricoles	14	4.8	5	2.4	19	4.2	26.3
BF29	Constructions	17	5.0	2	3.0	19	4.9	10.5
LW01	Grandes cultures	17	4.8	10	2.7	27	4.2	37.0
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	34	4.9	19	3.2	53	4.3	35.8
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio	6	5.3	0		6	5.3	0.0
LW05	Bétail laitier	39	4.9	14	2.9	53	4.4	26.4
LW06	Production porcine	18	4.9	3	3.3	21	4.7	14.3
LW07	Engraissement de gros bétail	10	5.1	6	3.3	16	4.4	37.5
LW08	Détention de vaches mères et prod. de viande bovine extensive	16	4.8	3	1.0	19	4.2	15.8
LW09	Engraissement de veaux	14	4.5	5	3.0	19	4.3	26.3
LW10	Soins aux onglons des bovins	17	5.2	0		17	5.2	0.0
LW11	Elevage et garde du cheval	2	5.5	0		2	5.5	0.0
LW12	Insémination des bovins	46	5.2	0		46	5.2	0.0
LW13	Elevage et garde des ovins	7	5.1	0		7	5.1	0.0
LW16	Economie alpestre	5	5.2	4	3.0	9	4.2	44.4
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	13	5.2	1		14	5.2	7.1
LW18	Grandes cultures module supplémentaire	4	4.9	5	2.5	9	3.6	55.6
	Total	550	5.0	117	2.9	667	4.6	17.5

Examens finaux brevet		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	43	4.6	15	3.1	58	4.2	25.9
BPT2LW01	Epreuve 2 : Technique de production LW01	8	4.6	4	3.3	12	4.1	33.3
BPT2LW02	Epreuve 2 : Technique de production LW02	18	4.5	19	3.2	37	3.8	51.4
BPT2LW04	Epreuve 2 : Technique de production LW04	5	4.4	1	3.0	6	4.2	16.7
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	38	4.6	14	2.6	52	4.1	26.9
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	37	4.9	13	2.5	50	4.3	26.0
	Total	149	4.7	66	2.9	215	4.1	30.7



Les lauréates et lauréats du brevet agricole présents lors de la remise des diplômes (photo Agri)

**Lauréates et lauréats du brevet agricole (règlement du 8 janvier 2014)
Chefs / cheffes d'exploitation agricole**

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Amaudruz	Olivier	Le Mont-sur-Lausanne VD
Bapst	Quentin	Pont-la-Ville FR
Baumberger	Noémie	Longirod VD
Benoit	Damien	Les Ponts-de-Martel NE
Bonjean	Romain	Vouvry VS
Cardinaux	Florian	Bouloz FR
Cattin	Noé	Alle JU
Chappuis	Nicolas	Cuarnens VD
Criscione	Ludovic	Bösingen FR
Déglise	Johann	Villarsel-sur-Marly FR
Derendinger	Michael	Noiraigue NE
Dick	David	Lugnez JU
Eberhard	Cédric	Le Mouret FR
Fasel	Damien	Estavayer-le-Lac FR
Gatabin	Ludovic	Lussery-Villars VD
Gerber	Bruno	Vuarrens VD
Gilliéron	Stéphane	Mézières VD
Gremaud	Benoît	Le Pâquier FR
Grezet	Mikael	La Sagne NE
Guenat	Niki	Les Bayards NE
Guigoz	Dany	Liddes VS
Hermann	Benoît	Prez-vers-Noréaz FR

Lerch	Christian	Alle JU
Marchand	Patrick	Courtedoux JU
Nicolet	Sylvain	Cottens FR
Pasquier	Sylvain	Riaz FR
Pasquier	Valentin	Remaufens FR
Pavillard	Gaël	Orny VD
Penard	Cédric	Puidoux VD
Raynaud	Colin	Château-d'Oex VD
Raynaud	Corentin	Château-d'Oex VD
Rochat	Didier	Le Séchey VD
Schneiter	Christophe	Le Brouillet NE
Sunier	Jeff	Suchy VD
Viande	Mathieu	Clarmont VD
von Allmen	Julien	Mont-Tramelan BE

Maîtrise agricole / diplôme de paysanne

Les agriculteurs et les paysannes suivent les modules de la maîtrise ensemble et ils passent les mêmes examens finaux. Cette année, aucune paysanne ne s'est présentée aux examens finaux.

Modules maîtrise		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	26	4.8	8	3.1	34	4.4	23.5
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	24	5.1	4	3.0	28	4.8	14.3
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	22	5.0	3	3.0	25	4.8	12.0
	Total	72	5.0	15	3.0	87	4.6	17.2

Examens finaux maîtrise		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	23	5.0	1	3.5	24	4.9	4.2
MPT2	Examen final partie 2	14	4.7	8	3.3	22	4.2	36.4
MPT3	Examen final partie 3	16	4.9	4	3.1	20	4.5	20.0
	Total	53	4.9	13	3.3	66	4.6	19.7



Les lauréates et lauréats de la maîtrise agricole (photo Agri)

**Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur (règlement du 18.12.2014)
Maîtres agriculteurs / Maîtres agricultrices**

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bapst	Francis	Cormagens FR
Burlet	Damien	Bonvillars VD
Chassot	Samuel	Villargiroud FR
Chevalley	Benoît	Corcelles-le-Jorat VD
Geiser	Alexandre	Tavannes BE
Kern	Anthony	Rossens VD
Messerli	Anja	Bévilard BE
Moret	Aurore	Ménières FR
Odiet	Jean	Courroux JU
Porchet	Jonas	Ferlens VD
Rey	Adrien	Le Châtelard FR
Riat	Florian	Bure JU
Rochat	Maxime	Eclépens VD
Schaller	Céline	Sézegnin GE
Sprunger	Loïc	Montfaucon JU
Tharin	Alexandre	Orbe VD

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 22 novembre 2019 à Lullier GE, la journée était organisée par les associations de maîtres de Suisse romande AMAR, AMASR et ASRPVV, l'association des paysannes professionnelles ARPP et AGORA.

5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à trois reprises durant l'année 2019. Lors de ces trois séances, la Direction d'examens a nommé les experts engagés aux examens modulaires et validé les notes modulaires. Au niveau des examens finaux, la Direction d'examens a, pour préavis à la Commission assurance-qualité d'AgriAliForm, également nommé les experts, ainsi que pris connaissance et commenté les inscriptions des candidats et les résultats aux examens finaux. Pour la cinquième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens aux examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, les points suivants sont également à relever :

- Julien Fournier est depuis cette année le nouveau président de la Direction d'examens. Il succède à Dominique Ruggli qui reste toutefois membre de la Direction d'examens. Depuis le mois août, Marjorie Bonvin a succédé à Janine Schaer en tant que vice-présidente.
- Un cours pour experts aux modules du brevet et de la maîtrise organisé par les directions romandes d'examens (agricole, branches spéciales et paysannes) et animé par Beat Knobel a eu lieu le 11 décembre à Marcelin. Ce cours a donné la possibilité aux experts de se préparer au mieux à l'organisation et la conduite d'examens ainsi qu'à l'utilisation des protocoles d'examens et à l'évaluation des candidats. Un deuxième cours est prévu en 2020.
- Les membres de la direction d'examens ont participé à la rencontre du 28 août réunissant la commission CFC, la direction d'examens agricole et la direction d'examen des branches spéciales afin d'esquisser une réponse à l'enquête d'AgriAliForm sur le développement de la formation professionnelle initiale (voir point 5.3).
- La direction d'examens a pris connaissance de la future révision du PEC Technicien/ne ES (ci-après PEC TVV ES). La nouvelle ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017. Ces nouvelles dispositions impliquent la révision des plans d'études cadres (PEC) approuvés selon l'OCM ES du SEFRI de 2005. Les PEC approuvés par le SEFRI sur la base de l'OCM ES de 2005 sont encore réputés approuvés jusqu'au 31 octobre 2022 au plus tard. Ainsi, AgriAliForm, l'organe responsable du PEC TVV ES, est tenue d'effectuer cette révision d'ici fin octobre 2022. Le cas échéant, il perdra sa validité. Un groupe de projet constitué par AgriAliForm se chargera d'évaluer les besoins de révision et de conduire la révision.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2019, ce sont au total vingt candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs des quatre épreuves de l'examen final. Cinq d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention du brevet. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules du brevet d'arboriculteur/trice

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	5		0		5		0.0
B03	Marketing	5		0		5		0.0
B04	Gestion du personnel	5	4.8	0		5	4.8	0.0
BF19	Petits fruits	5	5.2	0		5	5.2	0.0
OF02	Technique de production	5	4.3	0		5	4.3	0.0
OF03	Planification de cultures	5	4.7	0		5	4.7	0.0
OF04	Récolte, conservation et vente	5	5.0	0		5	5.0	0.0
	Total	35	4.8	0		35	4.8	0.0

Examens finaux du brevet d'arboriculteur/trice

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	0		5	3.3	5	3.3	100.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	1	4.6	1	1.0	2	2.8	50.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	1	4.6	1	1.0	2	2.8	50.0
	Total	2	4.6	7	2.6	9	3.1	77.8

Modules du brevet de caviste

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	3		0		3		0.0
B03	Marketing	3		0		3		0.0
B04	Gestion du personnel	3	5.0	0		3	5.0	0.0
W1-WT05	Maturation et vendanges	1	6.0	0		1	6.0	0.0
WT01	Réception des raisins, extraction, fermentation, élevage et clarification	2	4.3	1	3.5	3	4.0	33.3
WT02	Mise en bouteilles et conditionnement	2	4.8	1	3.0	3	4.2	33.3
WT03	Hygiène, gestion de l'eau, de l'air, des effluents et de l'énergie	3	4.5	3	3.3	6	3.9	50.0
WT04	Dégustation, analyse et techniques de laboratoire	2	5.0	0		2	5.0	0.0
	Total	19	4.8	5	3.3	24	4.4	20.8

Examens finaux du brevet de caviste

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	2	4.5	2	3.3	4	3.9	50.0
BPT2	Epreuve 2 : Techniques de production	1	4.5	0		1	4.5	0.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	2	5.6	2	3.4	4	4.5	50.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	3	5.5	1	3.6	4	5.0	25.0
Total		8	5.1	5	3.4	13	4.5	38.5

Modules du brevet de viticulteur/trice

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	3		0		3		0.0
B03	Marketing	3		0		3		0.0
B04	Gestion du personnel	4	5.6	2	1.0	6	4.1	33.3
WI01	Gestion des sols	5	5.6	2	3.0	7	4.9	28.6
WI02	Stratégie cépages, porte-greffes, terroir	5	5.5	1	3.0	6	5.1	16.7
WI03	Systèmes de cultures et soins de la vigne	6	5.3	0		6	5.3	0.0
WI04	Dégâts, protection des plantes et techniques d' application	4	5.0	2	3.5	6	4.5	33.3
WI- WT05	Maturation et vendanges	6	4.8	2	3.5	8	4.5	25.0
Total		36	5.3	9	2.8	45	4.7	20.0

Examens finaux brevet de viticulteur/trice

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	1	5.0	3	3.3	4	3.8	75.0
BPT2	Epreuve 2 : Techniques de production	6	4.7	1	2.5	7	4.4	14.3
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	2	4.6	0		2	4.6	0.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	2	5.3	0		2	5.3	0.0
Total		11	4.8	4	3.1	15	4.4	26.7

Lauréat du brevet d'arboriculteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Mottiez	Cédric	Evionnaz	VS

Lauréats du brevet de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Murphy	Mattéo	Chexbres	VD
Pinet	Romain	Saxon	VS
Sordet	Fabien	Luins	VD

Lauréate du brevet de viticultrice

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Paccot	Laura	Féchy	VD

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

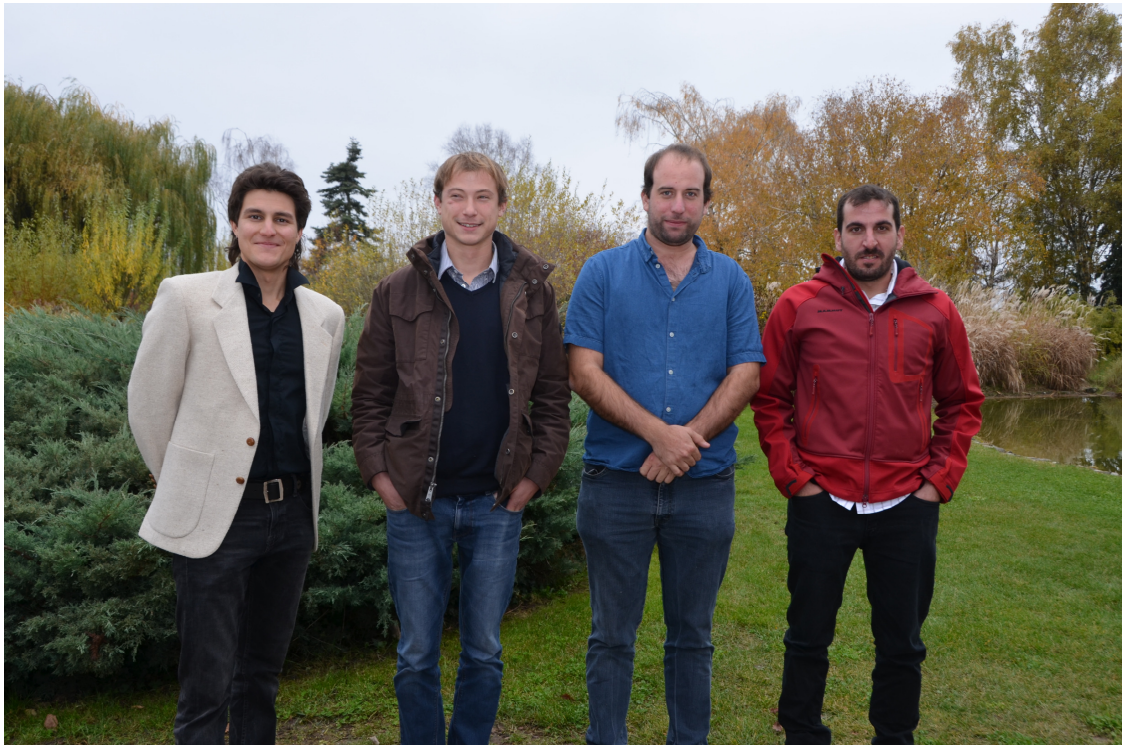
Lors de la session d'examen 2019, ce sont au total deux candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs épreuves de l'examen final. Un candidat a terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention de la maîtrise. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules de la maîtrise d'arboriculteur, de caviste et de viticulteur		accompli		non accompli		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	1	4.0	0		1	4.0	0.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	1	5.0	0		1	5.0	0.0
	Total	2	4.5	0		2	4.5	0.0

Examens finaux de la maîtrise d'arboriculteur/trice, de caviste et de viticulteur/trice		accompli		non accompli		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1	1	4.0	0		1	4.0	0.0
MPT2	Examen final partie 2	0		1	3.0	1	3.0	100.0
MPT3	Examen final partie 3	0		1	3.8	1	3.8	100.0
	Total	1	4.0	2	3.4	3	3.6	66.6

Lauréat de la maîtrise de viticulteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Petraglia	Julien	Chamoson	VS



Les lauréats du brevet et de la maîtrise des branches spéciales (de gauche à droite : Mattéo Murphy et Romain Pinet (brevet de caviste), Cédric Mottiez (brevet d'arboriculteur) et Julien Petraglia (maîtrise viticole).

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 22 novembre 2019 à Lullier GE, la journée était organisée par les associations de maîtres de Suisse romande AMAR, AMASR et ASRPVV, l'association des paysannes professionnelles ARPP et AGORA.

5.3.3 Direction romande des examens de paysanne

La direction des examens de paysanne gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Elle s'est réunie pour trois séances ordinaires les 21 janvier, 9 juillet et 12 novembre 2019 :

- Formation modulaire : 16 modules du brevet de paysanne ont été proposés dans une ou plusieurs écoles de Suisse romande (6 modules dans l'Arc jurassien, 4 modules à Grangeneuve, 4 modules à Morges et 2 modules à Châteauneuf). De plus, quelques candidates ont choisi des modules du brevet agricole (Détenion de vaches mères et production de viande bovine extensive, Elevage et garde des ovins, Fabrication fromagère sur l'alpage, Production d'œufs, Apiculture) comme modules à option. Les modules Droit rural et Economie rurale présentent un taux d'échec élevé. Il a été décidé d'augmenter les heures de cours de ces deux modules et de les passer à 36 heures au lieu de 30.
- Examens finaux : 11 candidates se sont présentées à l'examen final, qui s'est déroulé le 2 mai 2019 à Cernier NE. 8 d'entre elles ont réussi l'examen final et obtenu leur brevet, qui leur a été remis lors de la cérémonie commune le 22 novembre 2019 à Lullier GE.
- Coût de formation : Le montant actuel de fr. 60.— par demi-journée est porté à fr. 80.— dès la rentrée 2019, avec l'introduction des financements tiers cantonaux.

Brevet de paysanne

66 candidates ont suivi un ou plusieurs modules, pour un total de 235 évaluations.

Statistique des modules de la session 2018-2019

module	Nom	acquis	note acquis	non acquis	note non acquis	total	note total	taux d'échec
B03	Marketing	2		0		2		0.0
BF07	Offres de formation à la ferme	1		0		1		0.0
BF13	Production d'œufs	4	4.9	0		4	4.9	0.0
BF27	Apiculture	3	5.0	0		3	5.0	0.0
BP01	Entretien du linge et de l'habitat	9	5.0	1	3.3	10	4.7	10.0
BP02	Gestion de l'habitat	9	4.5	0		9	4.5	0.0
BP03	Famille et société	26	5.1	0		26	5.1	0.0
BP04	Jardinage	24	4.9	1	3.8	25	4.9	4.0
BP05	Alimentation et préparation des repas	25	5.1	1	2.8	26	5.0	3.8
BP06	Mise en valeur des produits	27	5.1	0		27	5.1	0.0
BP07	Droit rural	21	4.6	8	3.3	29	4.2	27.6
BP08	Comptabilité agricole	38	4.9	4	3.4	42	4.8	9.5
BP09	Economie rurale	12	4.5	5	3.0	17	4.0	29.4
BP17	Santé et domaine social	8	5.4	1	3.5	9	5.1	11.1
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	1		1	3.0	2	3.0	50.0
LW11	Elevage et garde du cheval	1		0		1		0.0
LW13	Elevage et garde des ovins	1	5.5	0		1	5.5	0.0
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	1	4.0	0		1	4.0	0.0
	Total	213	4.9	22	3.2	235	4.8	9.4



Les lauréates du brevet de paysanne présentes à Lullier (photo Agri)

Lauréates du brevet de paysanne (règlement du 1er janvier 2016)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Favre	Cyrielle	Travers NE
Hess	Elisabeth	Tramelan BE
Jacquat	Françoise	Romont FR
Mercier	Jessica	Charmoille JU
Moret	Stéphanie	Vuisternens-devant-Romont FR
Nydegger	Sophie	Cornaux NE
Vuilliomenet	Elodie	Savagnier NE
Zaugg	Myriam	Perrefitte BE

5.4 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'260 membres dont 840 membres honoraires. L'assemblée générale 2019 a eu lieu le 5 décembre à Lussy-sur-Morges. En fin d'assemblée, M. Michel Gros a donné un exposé intitulé « Cultiver et vivre selon les influences lunaires ».

En 2019, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, l'envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes, des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Lullier dans le canton de Genève, et sur la préparation de l'assemblée générale. Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

5.5 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2019, le 22 mars et le 29 novembre. Les membres ont présenté l'actualité de leurs écoles et échangé sur différents points. Ils ont notamment traité les thèmes suivants :

- Formation initiale agricole : suivi de l'avancement des travaux de mise en œuvre de l'ordonnance révisée. La Conférence suit par ailleurs les travaux relatifs à l'évolution de la formation professionnelle initiale, plusieurs de ses membres se sont associés aux prises de position cantonales (voir point 5.3). La Conférence s'est également exprimée en faveur de la variante 4 de l'examen sur le permis de traiter. Concernant l'édition de moyens d'enseignement, la Conférence a été informée des travaux d'AgriAliMedia et a échangé sur les possibilités de la plateforme Cataropro de la Creme.
- Formation professionnelle supérieure dans le champ professionnel AgriAliForm : Dès la rentrée 2019, la CCSAR a fixé les écolages à fr. 80.-/demi-jour de cours. En parallèle, des financements tiers cantonaux ont été introduits. Les modalités et les procédures ont été rédigées et mises en consultation auprès des cantons concernés, pour une entrée en vigueur rétroactive au début de l'année scolaire 2018-2019 pour tous les cantons disposant des bases légales requises (tous les cantons romands sauf Vaud, où la base légale est en cours de modification). AGORA apporte un soutien administratif à l'établissement des listes de candidats et se charge de la synthèse. A fin 2019, les modalités étaient en bonne voie de ratification par les services concernés.

- Journées de pédagogie : La Conférence a pris connaissance des remarques et du thème proposé par la commission romande de pédagogie. Elle a échangé sur la gestion et la prise en charge des apprentis affectés de dyslexie, dysorthographe, dyscalculie etc.

5.6 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles.

En 2019, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, la commission a finalisé la thématique de la journée 2019-20 : Le travail interdisciplinaire dans le cadre d'un projet. Elle a reçu M. André Godinat, maître d'enseignement à l'IFFP, avec qui elle a pu affiner les contenus à traiter. Chaque école a ensuite finalisé le programme de la journée en fonction de ses attentes spécifiques. La journée a été dispensée en 2019 à la Fondation rurale interjurassienne avec M. Godinat et à l'IAG Grangeneuve avec son collègue M. Fernando Martinez.
- En novembre, la commission s'est réunie à Courtemelon pour sa séance décentralisée. Elle a fait un bilan intermédiaire des journées mises sur pied à la FRI et à l'IAG.
- La commission a proposé une thématique pour l'année 2020-2021 : Nouvelles technologies, quelles animations ? #office 365, #passer le cap du mot de passe pour enseigner différemment ! Opportunités, gains, bénéfiques pour les enseignants.

5.7 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Depuis 2009, AGORA est responsable de la formation professionnelle des viticulteurs et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole (ci-après CFFSV) qui s'est réunie à 3 reprises en 2019, dont une fois lors d'une séance commune avec la Commission nationale de formation des cavistes. Les discussions concernant le développement de la formation professionnelle initiale (voir point 5.1) et la rédaction des réponses à l'enquête d'AgriAliForm y relative ont été un point central des séances. Le lancement des travaux d'organisation pour la participation des viticulteurs et des cavistes aux SwissSkills 2020 et le sondage d'AgriAliForm concernant l'intégration dans la procédure de qualification d'un examen pour l'octroi du permis de traiter (point 5.2) ont également occupé les débats. Les points suivants peuvent être relevés :

- Développement de la formation professionnelle initiale : Afin de démarrer les discussions et les réflexions sur les différents points de l'enquête sur le développement de la formation professionnelle initiale, une séance commune des commissions de formation de la FSV et des cavistes a eu lieu le 13 août 2019 dans le but de regrouper au mieux les intérêts et les synergies pour les professions de viticulteur/trice et caviste. Suite à cette séance, il a été demandé aux membres de reprendre les discussions au sein de leurs commissions cantonales respectives, des journées des formateurs dans leurs régions, au sein des écoles, auprès des apprentis diplômés et des étudiants de la formation supérieure et de rassembler les différentes prises de position. La réponse finale à l'enquête fera la synthèse des propositions reçues et des discussions au sein des deux commissions nationales de formation et doit être retournée dans les délais à AgriAliForm, soit au 31 janvier 2020. Les tendances et les constatations générales suivantes ont déjà pu être relevées dans les discussions : compétences de base et pratique à renforcer, fusion des métiers de viticulteur/trice et de caviste avec la condition d'un passage de la formation à 4 ans, intégration des exigences de la Confédération (droit aux paiements directs, permis de traiter), maintien du modèle linéaire avec des blocs thématiques et axé sur une viticulture proche de la nature, nécessité de revoir le concept du dossier de formation.

- Permis de traiter : Concernant le sondage d'AgriAliForm relatif au permis de traiter, la CFFSV s'est prononcée en faveur d'un examen spécifique intégré à la procédure qualification avec note éliminatoire. Comme les travaux liés à la protection des plantes font partie intégrante des travaux courants des viticulteurs/trices, la CFFSV estime que l'octroi du permis de traiter est indispensable pour les professionnels travaillant la vigne et l'employabilité des diplômés CFC.
- Promotion de la formation : L'année 2019 a été relativement calme au niveau des activités promotionnelles. Toutefois, suite au franc succès rencontré par les SwissSkills 2018, l'association SwissSkills Berne a décidé qu'une nouvelle édition centralisée des SwissSkills aura lieu à Berne du 9 au 13 septembre 2020. Les viticulteurs et les cavistes participeront à nouveau aux championnats aux côtés des agriculteurs et, pour la première fois, des arboriculteurs. Des animations et des démonstrations des métiers seront également organisées. Un groupe de travail chargé de la mise sur pied des épreuves vitivinicoles a été créé. Il s'est déjà réuni à deux reprises. Finalement, dans le cadre du projet de renouvellement du stand de promotion et du matériel photo des métiers du champ professionnel agricole d'AgriAliForm, les journées photos pour les apprentis viticulteurs/trices ont eu lieu au mois d'octobre avec une apprentie romande et une apprentie alémanique. La photo de groupe réunissant tous les métiers sera prise au printemps 2020.
- Procédure de qualification : Pour rappel, un entretien professionnel sur la base du dossier de formation a été intégré au niveau des travaux pratiques dans le cadre de la révision partielle de la formation initiale entrée en vigueur en 2017. Il aura lieu pour la première fois en 2020. Ainsi, le groupe de rédaction pour la procédure de qualification des viticulteurs et des cavistes a, en plus d'organiser la rédaction et la relecture des situations d'examens pratiques, oraux et écrits, rédigé un catalogue complet de situations d'examens pour l'entretien professionnel.

Le mandat formation professionnelle permet par ailleurs à AGORA de représenter la FSV dans les organes d'AgriAliForm. AGORA représente ainsi la FSV au sein du comité d'AgriAliForm, de la commission assurance-qualité des examens finaux du brevet et de la maîtrise, de la commission pour le développement professionnel et la qualité, de la commission de surveillance des cours interentreprises et du groupe de coordination marketing et communication. AGORA représente également la FSV dans le groupe d'accompagnement pour le développement de la formation professionnelle initiale créé par le comité d'AgriAliForm en 2019 afin de préparer les travaux de révision. AGORA représente finalement la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2019 afin de traiter des actualités et des activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

5.8 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Depuis 2010, AGORA a une convention avec l'ASCV relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2019 à trois reprises pour le bureau, à une reprise en séance plénière ainsi qu'une fois lors d'une séance commune avec la Commission de formation de la Fédération suisse des vigneron. Les premières discussions concernant le développement de la formation professionnelle initiale, le lancement des préparatifs pour l'organisation des concours vitivinicoles aux SwissSkills 2020 ainsi que le sondage d'AgriAliForm concernant le permis de traiter ont en grande partie occupé les séances. Les points suivants peuvent être relevés :

- Développement de la formation professionnelle initiale : Les discussions concernant le développement de la formation professionnelle initiale et la rédaction des réponses à l'enquête d'AgriAliForm y relative ont en grande partie été conduites en commun avec la Commission de formation de la Fédération suisse des vigneron afin de regrouper au mieux les intérêts et les synergies pour les professions de viticulteur/trice et caviste (voir point 5.7).

- Promotion de la formation : Du côté des activités de promotion, les travaux pour l'organisation de concours vitivinicoles aux SwissSkills 2020 ont débuté au sein d'un groupe de travail en commun avec la Commission de formation de la FSV. Finalement, dans le cadre du projet de renouvellement du stand de promotion et du matériel photo des métiers du champ professionnel agricole d'AgriAliForm, les journées photos pour les apprentis cavistes ont eu lieu au moins d'octobre avec un apprenti romand et un apprenti alémanique.
- Permis de traiter : Concernant le sondage d'AgriAliForm relatif au permis de traiter, il faut rappeler que le permis de traiter n'est pas octroyé avec le CFC de caviste car les objectifs de formation liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ne font pas partie intégrante de leur plan de formation. Toutefois, comme les travaux liés à la protection des plantes font partie intégrante des travaux courants des viticulteurs/trices, la CNFC soutient le fait que l'octroi du permis de traiter est indispensable pour les professionnels travaillant la vigne et ainsi elle soutient la position de la FSV (voir point 5.7).
- Procédure de qualification : les rédacteurs pour la procédure de qualification des cavistes et des viticulteurs travaillent en commun pour utiliser les synergies. La rédaction des situations pour le nouvel entretien sur la base du dossier de formation mis en œuvre dès la procédure de qualification 2020 a représenté le gros du travail.

Finalement et pour rappel, le comité d'AgriAliForm a déposé en 2018 une demande de révision du règlement du fonds d'AgriAliForm auprès du SEFRI pour remplacer le plafond actuel de CHF 500.- par entreprise par un montant maximum au litre de vin vinifié et/ou conditionné de CHF -.50 / par litre. Elle a été validée par le Conseil fédéral et le règlement adapté. Toutefois, si le nouveau règlement prévoit une contribution maximale au litre de vin vinifié et/ou conditionné de CHF -.50 par hectolitre, le comité d'AgriAliForm fixe d'entente avec l'ASCV la contribution à CHF 0.25. Pour l'année 2019, l'encaissement des contributions correspond au budget et les comptes 2019 sont équilibrés.

5.9 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2019, le 21 mai à Perly et le 25 novembre à Grange-Verney. Cette dernière séance a été couplée à la rencontre des formateurs vaudois d'apprentis des branches spéciales organisée par la commission vaudoise de la formation professionnelle dans le but de répondre à l'enquête d'AgriAliForm sur le développement de la formation (voir point 5.1).

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2019 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui dispense ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite. Finalement, la commission a également organisé en mai 2019 deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 1^{ère} et 2^{ème} année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » en collaboration avec la famille Pfirter du Domaine en Moralle à Saint-Prex (VD) et « pépinière et jeunes plants » en collaboration avec le centre de recherche Agroscope de Conthey (VS).

Concernant les décomptes de frais des différents CIE et l'obtention des soutiens financiers, les demandes de subventions aux différents fonds cantonaux se font sur deux plateformes distinctes. Vaud et Neuchâtel ont adhéré à la plateforme CIECH, tandis que Genève et le Valais ont adhéré à la plateforme FINCIE. Le canton du Jura verse directement la subvention aux entreprises formatrices et pour le canton de Fribourg, la subvention est dorénavant prise en charge par la chambre fribourgeoise d'agriculture (UPF).

6. Autres thématiques

6.1 Rencontre des clubs agricoles des Grands Conseils romands

Comme le veut la tradition, AGORA a organisé, en collaboration avec les chambres, la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands. En 2019, selon le tournus informel, c'était au tour du canton du Jura d'accueillir les discussions. Ainsi, le 15 novembre, une trentaine de représentants des législatifs des sept cantons de Suisse occidentale se sont retrouvés Ô Vergers d'Ajoie, Musée suisse des fruits et de la distillation, à Porrentruy. Outre l'habituel tour des cantons, il y a eu au menu des discussions les initiatives contre les produits phytosanitaires ainsi que la future politique agricole PA 2022+. L'importance de conserver une production alimentaire indigène, face à la pression des initiatives populaires fédérales mais également de certaines interventions au sein des législatifs cantonaux en matière de protection des végétaux, a été particulièrement relevée. La séance de travail a été complétée d'un repas de la Saint-Martin.

6.2 Agridea

Après plusieurs années compliquées tant au niveau financier qu'organisationnel, 2019 a permis de stabiliser la situation d'Agridea. En effet, de nouveaux accords de collaboration avec les cantons ainsi qu'avec la Confédération ont abouti durant l'année. Par ailleurs, de nouveaux statuts ont également été adoptés et un nouveau comité, de taille réduite et où les représentants des cantons sont dorénavant majoritaires, a été élu lors de l'assemblée des délégués du 13 juin. A cette occasion, AGORA a pu conserver une place au comité et celle-ci est occupée par Loïc Bardet qui a succédé à Stéphane Teuscher.

6.3 AgriTOP

A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours AgriTOP+ a fonctionné correctement.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP.

B. Cours de base

A fin 2019, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'297
- nombre de cours organisés : 5, dont 4 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2019 : 3'206

Les 5 cours de base ont été suivis par 83 participants et les 4 cours brevet ont réuni 71 participants.

C. Cours agriTOP+

Durant l'année écoulée, 35 cours totalisant 375 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Sécurité – l'essentiel pour mon apprenti/mon employé | : 1 cours, 7 participants |
| - Sécurité dans le trafic routier | : 1 cours, 16 participants |
| - Arrimage sûr des charges dans l'agriculture | : 2 cours, 33 participants |
| - Conduite en pente | : 1 cours, 9 participants |
| - Machines sûres agricoles, utilisation correcte | : 1 cours, 5 participants |
| - Dangers des gaz dans l'agriculture | : 1 cours, 15 participants |

- Manipulation des ovins : 1 cours, 11 participants
- Chuchotage bovin : 7 cours, 76 participants
- Abattage de bois sec sur pied : 1 cours, 8 participants
- Petites machines à accu dans l'agriculture : 1 cours, 13 participants
- Mise en pratique d'agriTOP sur une exploitation maraîchère : 1 cours, 9 participants
- Sécurité des chenillettes et porte-outils viticoles : 1 cours, 17 participants
- Sécurité à la cave, l'essentiel pr mon apprenti/mon employé : 2 cours, 19 participants
- Gestes et postures, ou comment ménager son dos : 3 cours, 30 participants
- Renforcement musculaire : 5 cours, 37 participants
- Sécurité des enfants à la ferme : 1 cours, 10 participants
- Urgence en agriculture : 4 cours, 51 participants
- Update : 1 cours, 9 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds. AGORA accorde un rabais de CHF 50.00 aux participants qui suivent un cours AgriTOP+ tous les 3 ans. En octobre, le programme 2020 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 3'206 affiliés dont 217 affiliés germanophones du canton de Fribourg.

6.4 fondssuisse

Depuis 2016, AGORA a pour tâche de gérer l'antenne romande de fondssuisse. Pour rappel, cette fondation privée verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer ou non usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. fondssuisse fournit une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à fonds perdu, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse.

La phase d'introduction du nouveau portail électronique des dommages s'est poursuivie durant toute l'année 2019. Durant cette phase d'introduction, les communes avaient pour tâche de saisir pour leurs citoyens les dommages causés par des forces naturelles directement dans le portail en ligne. Ce dernier permet ensuite à toutes les parties concernées (canton/commune, expert/e, fondssuisse) de traiter progressivement la demande jusqu'à la décision finale concernant le versement d'une indemnité. Le portail permet d'avoir accès à toutes les informations concernant un dommage annoncé à un endroit, en tout temps et pour toutes les parties concernées. AGORA a activement participé à la phase d'introduction en assurant le contact avec les communes et les cantons, principalement pour répondre aux questions relatives à leur enregistrement dans le portail et à la marche à suivre pour la saisie et le traitement des demandes. L'ancien système des dommages a pour sa part été clôturé fin mai. Les dossiers plus anciens qui n'ont pas pu y être clôturés ont été transférés dans le nouveau portail électronique. En 2019, le traitement de 25 sinistres a pu être finalisé via le portail électronique avec décision finale de fondssuisse. Huit demandes ont été refusées car elles ne remplissaient pas l'ensemble des critères de contribution de fondssuisse. Ce sont donc au final 18 sinistres qui ont été indemnisés pour un total de CHF 104'274.-.

Suite aux violentes intempéries qui ont touché le Val-de Ruz au mois de juin, AGORA a également participé à la séance d'information organisée par la commune à l'attention des sinistrés afin de présenter les possibilités d'aide pour les dégâts non assurables. Le traitement des demandes adressées à fondssuisse est en cours et se prolongera sur l'année 2020. AGORA représente également fondssuisse au sein de la Commission de répartition des fonds créée par la Commune de Val-de-Ruz afin de coordonner et de répartir les aides et les dons apportés par diverses institutions, dont fondssuisse et la Chaîne du Bonheur, ainsi que l'Etablissement cantonal

d'assurance et de prévention du canton de Neuchâtel. Finalement, diverses traductions ont également été effectuées.

Dans le cadre de la révision partielle de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), le Conseil fédéral a décidé en novembre 2019 de supprimer à partir du 1^{er} janvier 2020 le délai d'échange de 20 ans pour les anciennes séries de billets de banque, soit à partir de la sixième série. La BNS reversera toutefois, après 25 ans, le 90% de la contre-valeur des billets de banque non échangés, dont un cinquième à fondssuisse. Les quatre cinquièmes restants seront alloués pour un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. La BNS conservera les 10% restants afin de respecter son obligation d'échange.

6.5 alpinfra

alpinfra est une association fondée en 1941 par la Société suisse d'utilité publique et le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles (voir 6.4). Elle soutient les communes suisses de montagne pour des projets d'infrastructure dans le but d'assurer durablement les moyens de subsistance et d'améliorer les conditions de vie dans les régions défavorisées. Le projet doit au minimum être situé en zone préalpine des collines selon le cadastre agricole. alpinfra apporte son aide financière pour des projets de réfection ou l'aménagement de dessertes agricoles et forestières, d'infrastructures sociales, de protection contre les dangers naturels ou encore dans le domaine de l'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et d'irrigation et de chauffage. alpinfra verse des contributions financières à fonds perdu, et ceci uniquement aux communes et aux collectivités de droit privé. Les coûts résiduels supportables doivent être pris en charge par le demandeur. Les demandes de contributions doivent être déposées auprès du secrétariat d'alpinfra qui les examine et les évalue. Elles sont ensuite transmises à son comité pour la décision finale concernant l'approbation ou le rejet de la demande, puis du montant de la contribution. Les activités d'alpinfra sont financées par des contributions annuelles du compte de haute montagne de fondssuisse.

Depuis 2018, AGORA gère l'antenne romande d'alpinfra en parallèle de l'antenne romande de fondssuisse afin de renforcer sa présence, son engagement et son accessibilité en Suisse romande. Les tâches principales d'AGORA sont la saisie des demandes francophones dans la base de données électroniques d'alpinfra, les entretiens et visites sur le terrain auprès de diverses communes et l'évaluation des demandes avec le secrétariat d'alpinfra. En 2019, 10 projets ont été visités en Suisse romande auprès de 8 communes différentes. Après concertation avec le secrétariat d'alpinfra et la validation par la commission administrative, 8 projets répartis sur 6 communes seront soutenus par des contributions à fonds perdu pour un montant total de CHF 715'000.-. Les indemnités sont versées à la fin des travaux, sur la base des décomptes finaux remis par les communes.

6.6 AIASR

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande compte environ 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi de 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2019, il faut noter l'assemblée générale qui s'est déroulée à Vevey (VD) dans le cadre de la Fête des vigneron le vendredi 2 août. L'association a également organisé le 29 mars un business event à Yverdon-les-Bains sur le thème de la production de bières et les possibilités d'utiliser de la matière première indigène. Cet événement, qui a été mis sur pied avec différents acteurs de la branche dont l'association suisse des brasseries, a été couronné de succès vu qu'il a réuni quelque septante personnes. Enfin, la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly s'est déroulée le 27 février à Zurich.

6.7 Maison du Paysan

Sous-locataire du 1^{er} étage des Jordils 5, AGORA n'est pas physiquement située dans les bâtiments de la Maison du Paysan. Au niveau financier, l'association se porte toujours à merveille, ce dont profitent également les associés par l'intermédiaire des rendements obtenus sur les montants placés à la Maison du Paysan. Ceci permet également de garantir un entretien régulier des locaux.

6.8 Projet CEPAR

Piloté par AgroCleanTech, le projet CEPAR (Conseil énergétique pour l'agriculture romande) vise à mettre en place une structure coordonnée au niveau romand d'audits énergétiques pour les agriculteurs. Il est soutenu financièrement par l'OFAG et l'OFEN ainsi que différentes organisations professionnelles dont AGORA. Après une phase de développement, la phase de mise en œuvre a débuté en 2019. Ce conseil se déroule en deux étapes (un 1^{er} conseil d'orientation gratuit puis, si nécessaire, une analyse approfondie ainsi que des conseils pratiques à appliquer sur l'exploitation). AGORA encourage les agriculteurs à profiter de ce service.

7. Programme d'activités 2020

Pour 2020, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+
- Bilan après 5 ans de l'étude sur l'agriculture romande
- Coordination romande de la précampagne puis de la campagne contre les initiatives sur la protection des végétaux
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Marinette Badoux, Loïc Bardet, Magali Briod, Line Chevalley, Alexandra Cropt, Jacques Demierre, Elodie Freymond, Florence Matthey, Edmée Rembault Necker, David Ruetschi, Laurent Tornay et Oksana Z'Rotz.

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Organisation des examens de brevet et maîtrise pour agriculteurs, arboriculteurs, paysannes, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Promotion de la formation initiale et supérieure

Collaboration avec les centres de formation agricole

Secrétariats au niveau romand

- des directions d'examens romandes pour les brevets et maîtrises
- de la commission de pédagogie
- de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de la commission de formation professionnelle initiale agricole
- de la commission des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Romandie)

Diffusion du message « Paysans suisses – D'ici, avec passion »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie, Suisseporcs Romandie)

Traductions pour tiers

Secrétariat et comptabilité AMASR et AIASR

Antenne romande de fondssuisse

Antenne romande d'alpinfra

Secrétariat et comptabilité de l'AMTRA

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Sébastien PASCHE Route d'Ogens 7 1410 Thierrens Tél. 079 604 28 59
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT CP 10 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Route des Eterpys 20 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS 1143 Apples Tél. 021/861 40 96	Mme Caroline STEINER Rue de Croix 11 1115 Vullierens Tél. 021/869.94.86
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Véronique ESCHLER Malmont 3 2114 Fleurier Tél. 032/860 12 63	Mme Laurence Bassin Ferme les Salles 1 1261 Marchissy Tél 079/255.03.65
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	Mme Marjorie Bonvin Ch. de Vers-Pousaz 18 1860 Aigle	M. Sébastien SCHWARZ Route de la Maison Rouge 27 1242 Satigny
BIO SUISSE – ANTENNE ROMANDE	Avenue des Jordils 3 CP 1080 1001 Lausanne Tél. 021/619 44 26	M. Urs BRANDLI Schlossbühlstrasse 6 8638 Goldingen Tél. 055/284 21 82
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Beau-Site 9 2732 Loveresse Tél. 032 481 51 10	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65

AGRIJURA – CHAMBRE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Nicolas PAPE La Courtine 75 2807 Pleigne
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
FENACO	Rte de Chardonne 2, CP 144 1070 Puidoux Tél. 058/433 70 00	M. Pierre-André GEISER Belfond 2 2710 Tavannes Tél. 032/481 17 63
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Max Huber Ch. des Voirons 28 1213 Petit-Lancy Tél. 079/633 56 68	Mme Sonia Burri-Schmassmann Rte de Bâle 10 2805 Soyhières Tél. 032/422 46 22
SWISS BEEF ROMANDIE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614.04.77	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2019)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. TORNAY Laurent	Président, Rue du Châtelard 19, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	1 ^{er} vice-président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	2 ^{ème} vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
Mme BEURET Emilie	Secrétaire générale CAJB, Beau-Site 9, 2732 Loveresse	2019
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2011
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Bernex	2011
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
M. PAPE Nicolas	Président CJA, La Courtine 75, 2807 Pleigne	2018
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. NAGEL Fabrice	Délégué AMASR, Beau Site 124, 2947 Charmoille	2017
M. PIDOUX Jean-Luc	Président ASS, Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. PIDOUX Martin	AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. ROSSELET Stéphane	Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, 1110 Morges	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
Mme HEMMELER MAÍGA Valentina	Office cantonal de l'agriculture et de la nature, 1228 Plan-les-Ouates	
M. KRAYENBUHL Pascal	Service de l'agriculture, 1762 Givisiez	
M. LACHAT Jean-Paul	Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. DAYER Gérald	Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BRUTTIN Fabienne	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
M. GEISER Daniel	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	
Mme TOMBEZ Monique	Membre de la commission politique agricole de l'USPF, Ferme de la Cerjaulaz, 1510 Moudon	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GAILLARD Raphaël, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HERREN Bertrand, **vice-président**, 1429 Giez
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier
M. BALMER Luc, 2042 Valangin
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHOULAT Sébastien, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. KUENDIG Christophe, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MIEVILLE Marc, CFPne Lullier, 1254 Lullier
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
Mme OULEVAY Sabrina, **invitée**, Unité de surveillance de l'apprentissage, 1510 Moudon
Mme SIEGHART Petra, **invitée**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KLOPFENSTEIN Philémon, 2606 Corgémont
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
M. REINHARD Fabien, IAG, 1725 Posieux
Mme BRIOD Magali, **membre/secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme SIEGHART Petra, **invitée**, AgriAliForm, 5201 Brougg

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. FOURNIER Julien, **président**, 1976 Aven
Mme BONVIN Marjorie, **vice-présidente**, 1860 Aigle (dès le 20.08.2019)
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin (jusqu'au 20.08.2019)
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon
M. MONNARD Romain, Ch. De Roussillon 12, 1180 Tartegnin
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. RUGGLI Dominique, IAG, 1725 Posieux
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SIEGHART Petra, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE PAYSANNE***

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme CARNAL Céline, 2748 Les Ecorcheresses
Mme GABRIEL Evelyne, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, 1920 Martigny
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Morges
Mme BADOUX Marinette, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BIANCO Guy, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion

M. JAN Marc-Henri, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges

M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier

M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon

M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle

M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux

M. LEBEDEFF Jean, CFPne, 1254 Jussy

M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon

M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen

Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne

M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne

M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. PAUCHARD Jean-Michel, **président**, IAG, 1725 Posieux

M. FREITAS Emmanuel, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier

Mme HAUSER Karin, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon

M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion

M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle

M. MIEVILLE Marc, CFPne, 1254 Jussy

Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne

M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne

M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, 1001 Lausanne
M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey
M. DELALOYE Jean-Gabriel, 1957 Ardon
M. FAVRE Jonathan, 1955 Chamoson
M. FELLEYS Pierre-Yves, CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphaël, EVA, 1951 Sion
Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, 1510 Moudon
Mme KÖNIG Simone, UMS, 3001 Berne
M. ORMOND Christophe, 1135 Denens
M. PIUZ Jean-François, CFPne Lullier, 1254 Jussy
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. STALDER Mario, FUS, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, 1001 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA

Mme BADOUX Marinette, secrétaire (70%)
M. BARDET Loïc, directeur (90%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
Mme CHEVALLEY Line, secrétaire (80%, dès le 1^{er} mars)
Mme CROPT Alexandra, collaboratrice scientifique (50%)
Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)
Mme FREYMOND Elodie, secrétaire (60%)
Mme FUCHS Joëlle, secrétaire (60% jusqu'au 31 mars)
Mme MATTHEY Florence, collaboratrice scientifique (100%)
Mme REMBAULT Edmée, responsable AMTRA (60% dès le 12 août)
Mme Z'ROTZ Oksana, comptable (60%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 12.04.2019 à 11h25, à la Poméranne à Pomy (VD)

Présidence : M. L. TORNAY, président

Présents : Membres du comité: Mmes et MM.
L. BASSIN, C. BAEHLER, M. DARBELLAY, ERARD FRANÇOIS, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, Y. HUGUELIT, B. LEUENBERGER, F. MÉNÉTREY, F. NAGEL, M. PIDOUX, L. THOMAS, S. ROSSELET.

Commission de gestion: M. GAËTAN STORTO, FIPROM SA

Secrétariat: Mmes et M.
L. BARDET, M. BADOUX, M. BRIOD, L. CHEVALLEX, A. CROPT, E. DOMENICONI, E. FREYMOND, F. MATTHEY, O. Z'ROTZ

Invités: Mmes et MM.
BRUTTIN FABIENNE, AGIR
ETTER KARINE, AGRI
PELLAUX YVES, SYNDIC DE POMY
SCHNEIDER URS, USP
TOMBEZ MONIQUE, USPF
RYSER ULRICH, AGRIDEA

Excusés : (selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : E. FREYMOND

Nombre de délégués :	3 délégués du canton de Jura bernois
(D'après la liste de présence signée durant l'assemblée)	7 délégués du canton de Fribourg
	1 délégué du canton de Genève
	10 délégués du canton de Vaud
	4 délégués du canton de Neuchâtel
	4 délégués du canton du Valais
	4 délégués du canton du Jura
	<hr/>
	33 délégués
	+ 31 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Salutations de la commune de Pomy
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 13 avril 2018 (annexe)
4. Rapport du président
5. Rapport d'activités (annexe)
6. Comptes 2018 (annexe)
7. Cotisations 2019
8. Budget 2019 (annexe)
9. Révision des statuts (annexe)
10. Election complémentaire
11. Nomination de l'organe de contrôle
12. Programme d'activités 2019 (annexe)
13. Divers

Laurent Tornay déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il remercie la commune de Pomy pour la mise à disposition de la salle.

1. Adoption ordre du jour

Monsieur Willy Giroud et Madame Geneviève Gassmann sont nommés scrutateurs.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

2. Salutations de la commune de Pomy

L. Tornay passe la parole à Yves Pellaux, syndic de Pomy. Il est très heureux de recevoir l'assemblée des 3A dans cette salle qui a été inaugurée le week-end dernier. Elle a été entièrement réalisée avec du bois de la commune. Il présente la commune et ses sociétés locales. L. Tornay remercie Y. Pellaux pour sa présentation.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13.04.2018

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 avril 2018 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

4. Rapport du président

L. Tornay lit son rapport. L'année 2018 a été marquée par une période de sécheresse hors du commun. Celle-ci a eu des répercussions très différentes selon les régions et surtout selon les productions. Pour les cultures spéciales, les conditions climatiques ont permis une mise en marché de fruits et de légumes de haute qualité. La production viti-vinicole a également connu un excellent millésime, tant qualitatif que quantitatif, et ce sur l'ensemble du Pays. Après une année 2017 très maigre, elle a permis de remettre à niveau des stocks.

Pour la production herbagère et les grandes cultures, 2018 a par contre été compliquée, un important manque de fourrage a perturbé les différents marchés en lien avec le bétail et le recours à l'importation a été largement pratiqué. De plus, de nombreux alpages ont dû être approvisionnés en eau, soit par camion et pour certains par hélicoptère. Tout ceci a impacté les coûts de production.

Il tient à relever la grande implication des membres du comité lors des différentes séances. La future PA22+ et ses répercussions possibles pour la Romandie ont bien occupé les derniers mois. Il en a été de même avec les initiatives populaires en lien avec l'agriculture qui ont demandé un grand engagement des organes d'AGORA ainsi que des membres de notre association.

Dans sa volonté d'être partie prenante des évolutions sociétales en cours, AGORA a signé deux documents symboliques importants l'année dernière : la charte sur la numérisation dans l'agriculture et la déclaration finale du projet PFO visant à valoriser le rôle des femmes dans les organisations agricoles.

Le nouveau guide d'estimation de la valeur de rendement agricole est entré en vigueur au printemps 2018. Après avoir étudié les différentes options possibles, le comité a décidé de privilégier le calculateur développé par la chambre soleuroise d'agriculture et traduit par l'Union des paysans fribourgeois. AGORA en est ainsi le représentant pour la Suisse romande.

Voici quelques points forts de l'année écoulée qui lui tenait à cœur de relater. Pour le reste, le rapport annuel détaille l'ensemble des préoccupations du comité et de ses responsables.

Il tient aussi à relever l'excellent climat d'échange qui a prévalu tout au long des différentes rencontres soit du comité soit lors des séances des conférences des directeurs de chambres.

Il remercie ses collègues du comité pour leur excellent travail ainsi que tout le personnel d'AGORA emmené par son directeur enthousiaste.

Pour conclure, l'agriculture de proximité doit être davantage mise en évidence et mieux revalorisée en ces temps où la durabilité et les questions climatiques sont largement débattues dans les médias et par nos politiques. Ceci doit notamment se traduire par une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. C'est pourquoi les organisations agricoles romandes ont défendu un renforcement des mesures d'entraide lors de la consultation sur la PA22+.

5. Rapport d'activités

L. Tornay passe la parole à L. Bardet, directeur d'Agora. Tous les invités ont reçu le rapport avec l'invitation.

J. Schneider Ammann est parti du Conseil Fédéral et a été remplacé par G. Parmelin.

En 2018, il y a eu trois scrutins populaires qui concernaient l'agriculture, dont deux sur la souveraineté alimentaire et les aliments équitables. Les organisations agricoles ont pu tirer des enseignements de ces votations. Il y a de très grandes différences de perception entre la Suisse alémanique et la Romandie. Cela aura sûrement des conséquences pour les 2 initiatives sur les produits phytosanitaires qui seront votées en 2020. Il n'y a pas de contre-projet et les deux objets seront votés le même jour afin d'espérer pouvoir cumuler les oppositions. Les messages devront être adaptés afin qu'ils soient en adéquation avec les sensibilités romandes et alémaniques. Le troisième scrutin de 2018 portait sur l'initiative pour les vaches à cornes. AGORA a clairement fait connaître son opposition. Une conférence de presse commune avec l'USPF et Vache mère Suisse a été organisée.

En 2018, la ligne de communication de base de l'USP a été mise à jour, avec un nouveau logo qui représente un paysage en collines. Un nouveau slogan a également été élaboré « d'ici avec passion ». La nouvelle campagne met en avant des producteurs. L. Bardet les remercie pour leur engagement dans cette campagne.

Les SwissSkills ont eu lieu du 12 au 16 septembre à Berne. Cette manifestation aura lieu tous les 2 ans (jusqu'ici tous les 4 ans).

Concernant la politique agricole PA22+, Agora soutient en majeure partie la position de l'USP, à quelques différences. Notamment concernant la question du transfert d'une partie du soutien à la transformation fromagère en faveur de la prime de non-ensilage.

Il remercie le personnel d'Agora pour leur travail tout au long de l'année.

L. Tornay remercie L. Bardet pour son rapport et les met en discussion.

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2018.

6. Comptes 2018

L. Bardet informe que tous les délégués ont reçu le détail des comptes avec la convocation.

Les principales différences par rapport au budget sont pour les produits une plus grande participation aux cours de brevet maîtrise, ainsi qu'aux cours AgriTop. Au niveau des charges, il y a eu plus de charges de personnel avec l'engagement de Mélanie Gysel pour le remplacement d'A. Cropt pendant son congé maternité et l'engagement de Marinette Badoux pour le secrétariat. Il y a également eu des frais pour le changement du mobilier de bureau. Pour le bilan, Agora a demandé à récupérer la moitié du prêt fait à la Maison du paysan. Il y a également eu une diminution des débiteurs et créances ouvertes. Malgré cela, les liquidités restent serrées.

L'exercice se termine avec un bénéfice de fr. 3'481.31.

Gaëtan Storto lit le rapport de contrôle des comptes.

DECISION : Les comptes 2018, le bilan au 31 décembre 2018, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

7. Cotisations 2019

L. Tornay annonce que le comité propose de maintenir les cotisations actuelles.

DECISION : Les cotisations 2019 sont acceptées à l'unanimité.

8. Budget 2019

L. Bardet présente le budget 2019 qui se solde avec un bénéfice de fr. 3'000.-, pour un total de produits de fr. 1'620'500.-. Au niveau des charges, une légère augmentation du taux de travail global est prévue.

DECISION : Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

9. Révision des statuts

L. Tornay annonce qu'actuellement, le siège d'Agora est encore annoncé à Lussery-Villars au Registre du Commerce. Il propose de le modifier pour le mettre à Lausanne.

De plus, les conseillers d'Etat sont invités au comité mais ils y participent très peu. Afin d'éviter de leur envoyer des courriers inutiles, il propose que les chefs de services soient invités permanents au comité.

DECISION : La modification du siège d'Agora et l'invitation permanente au comité des chefs de services cantonaux de l'agriculture sont acceptées à l'unanimité.

10. Elections complémentaires

L. Tornay donne la parole à Bernard Leuenberger. Annemarie Hämmerli, secrétaire générale de la chambre d'agriculture du Jura bernois prend sa retraite. Emilie Boillat la remplacera dès le 1^{er} avril à un taux d'activité de 50%. Il présente E. Boillat et lui souhaite la bienvenue. L. Tornay remercie chaleureusement Annemarie Hämmerli pour son engagement et lui remet un présent.

DECISION : Emilie Boillat est élue à l'unanimité.

11. Nomination de l'organe de contrôle

L. Tornay demande à l'assemblée la réélection de Fiprom en tant qu'organe de contrôle.

DECISION : Fiprom est réélu à l'unanimité par les délégués.

12. Programme d'activités 2019

L. Bardet présente le programme d'activités pour l'année 2019 :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Coordination romande de la pré-campagne en vue de la future votation sur les initiatives en lien avec la protection des eaux
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Stabilisation de la situation financière d'AGORA
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

DECISION : Le programme d'activités est accepté à l'unanimité.

13. Divers

L. Tornay passe la parole à F. Glauser qui salue l'assemblée. Il indique que la nouvelle politique agricole va amener beaucoup de changements. Toutefois, il reste encore des points flous et il y aura un travail à faire avec l'OFAG pour les éclaircir. Un groupe de travail sera créé pour ces discussions. Un second point concerne l'initiative contre le mitage du territoire qui, si elle était acceptée, désavantagerait beaucoup l'agriculture.

La parole est ensuite donnée à Urs Schneider de l'USP qui nous présente la pré-campagne contre les initiatives sur les produits phytosanitaires. Il remercie les 3A pour l'engagement en faveur des familles paysannes. Le monde agricole est confronté à beaucoup de défis actuellement, mais 5 thèmes sortent du lot. Il s'agit de :

- Protection douanière et accords de libre-échange
- PA 22+
- 2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire
- Bien-être animal et protection des animaux

- Initiatives visant les produits phytosanitaires (initiative « Pour une eau potable propre » et initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »)

Le 5^{ème} thème est le plus important car il pourrait avoir des conséquences très importantes avec par exemple la délocalisation de la production animale et pour les produits phytosanitaires une Suisse 100% bio.

Elles sont extrêmes et nous ne pouvons pas accepter de contre-projet et annulerait les alliances déjà faites.

Une stratégie de campagne avec 3 volets a été mise en place. Il s'agit de :

1. S'améliorer
2. Informer
3. Mettre en œuvre la campagne de votation

Il est important d'informer que l'utilisation de produits phytosanitaire est compatible avec le fait d'avoir une eau potable propre. Le titre de la campagne de l'USP est « Nous protégeons ce que nous aimons ».

Une publication sera faite dans l'Agri pour présenter les mesures et le matériel disponible. Un reportage sera aussi fait pour montrer l'influence que cela pourrait avoir sur les familles paysannes. Nous avons besoin de l'agriculture toute entière, les paysans peuvent s'engager de plusieurs manières, avec des présences sur des foires, en partageant des posts et des vidéos sur les réseaux sociaux. Au niveau du calendrier politique, la commission du Conseil National va traiter ce dossier cet été et le Conseil des Etats en automne. Les votations auront probablement lieu en mai 2020. La campagne se fera environ 3 mois avant les votations et l'accent sera mis sur la cherté des produits et le manque de diversité sur les étalages.

L. Tornay remercie L. Bardet pour son travail durant toute l'année et lui remet un présent pour ses 10 ans d'activités chez Agora.

L. Tornay clôt l'assemblée à 12h25 et invite les personnes présentes à l'apéro, puis au repas.

La rédactrice du procès-verbal :
Elodie Freymond

Lausanne, le 7 mai 2019